

# MADAME DE SÉVIGNÉ

## AU PAYS NANTAIS

---

La famille de Sévigné est certainement une des plus connues de Bretagne, elle l'est à l'égal des maisons souveraines et princières, mais à d'autres titres. Trait caractéristique, elle doit son importance et son illustration à ses alliances plus qu'à ses propres mérites.

En 1668, les familles bretonnes, comme toutes celles de France, se livrèrent à l'étude de leurs parchemins pour justifier de leur noblesse et de leur rang. M<sup>me</sup> de Sévigné se préoccupa d'établir la généalogie des ancêtres de son mari. Cette étude fut pour elle une révélation, si déjà elle ne la connaissait pas, car M. Le Laboureur, à l'aide des notes recueillies par Guy Autret, en avait établi une excellente dans le monument qu'il avait consacré au maréchal de Guébriant, sous les auspices des Etats de Bretagne. Elle fit aussitôt part de son ravissement à son cousin Bussy-Rabutin, qui, de son côté, composait l'histoire de sa famille : « Il faut que vous me contentiez, s'il vous reste un brin d'amitié pour moi. Je sais que vous avez mis au bas du portrait que vous avez de moi que j'ai été mariée à un gentilhomme breton honoré des alliances de Vassé et de Rabutin. Cela n'est pas juste, mon cher cousin. Je suis depuis peu si bien instruite de la maison de Sévigné que j'aurais sur ma conscience de vous laisser dans cette erreur. Il a fallu montrer notre noblesse en Bretagne et ceux qui en ont le plus ont pris plaisir de se servir de cette occasion pour établir leur marchandise : = Quatorze contrats de mariage de pères en fils,

trois cent cinquante ans de chevalerie; les pères quelquefois considérables dans les guerres de Bretagne et bien marqués dans l'histoire, quelquefois retirés chez eux comme des Bretons; quelquefois de grands biens, quelquefois de médiocres, mais toujours de bonnes et de grandes alliances. Celles de trois cent cinquante ans au bout desquelles on ne voit que des noms de baptême, sont des Quelnec, Montmorency, Baraton, Châteaugiron. Ces noms sont grands; ces femmes avaient pour maris des Rohan, des Clisson. Depuis ces quatre ci sont des Guesclin, des Coëtquen, des Rosmader, des Clindon, de Sévigné de leur maison : des du Bellay, des Rieux, des Bodegal, des Plessis-Ireul et d'autres qui ne me reviennent pas présentement jusqu'à Vassé et jusqu'à Rabutin. Tout cela est vrai, il faut m'en croire <sup>(1)</sup> ».

Un critique un peu pointilleux pourrait trouver à reprendre dans cette énumération : elle pêche çà et là par exagération et par préterition, mais dans l'ensemble elle est vraie. La famille de Sévigné tire son nom d'une terre en Cesson, près Rennes : c'était, au XVII<sup>e</sup> siècle, la plus petite de toutes ses propriétés; depuis deux siècles, elle ne l'habitait plus. Elle était certainement de bonne noblesse, mais, à coup sûr, personne aujourd'hui ne la remarquerait dans l'histoire de Bretagne, si Marie de Rabutin-Chantal ne l'avait fait entrer dans le champ de la gloire par le prestige de ses lettres.

Il est incontestable toutefois qu'elle eut de belles alliances : elles l'ont faite riche et illustre. Une Mathefelon lui apporta les Rochers; une Gillette de Tréal lui donna le Buron, les Cléons, Laudigère dans le comté Nantais, Bodégat et Tréal dans le Vannetais; Renée Baraton lui valut Ambrières dans le Maine, Champiré en Anjou; Jeanne Laurent, petite-fille d'un médecin nantais, le Brandois et la Morandaie. Mais incontestablement le coup le plus signalé du sort fut le mariage d'Henri de Sévigné avec Marie de Rabutin-Chantal. Le jour de cette alliance ne fut pas le plus heureux de la vie

(1) *Correspondance de Mme de Sévigné*, I, p. 531.

de M<sup>me</sup> de Sévigné, mais il fut certainement le plus glorieux de la longue histoire de la maison de Sévigné : la nouvelle épousée joignait à une dot magnifique la réputation de bel esprit; son nom brillait, en outre, dans les annales de la sainteté; elle était la petite-fille de Françoise de Chantal, la vénérable fondatrice des Visitandines.

### **Le Château du Buron et M<sup>me</sup> de Sévigné.**

Si le pays nantais se réclame de quelques pages dans la vie de M<sup>me</sup> de Sévigné, c'est à cause d'une des aïeules de son mari qu'elle a désignée sous le nom défiguré de Bodegal. Gillette de Tréal, dame de Bodégat et du Buron, épousa, au début du XVI<sup>e</sup> siècle, Guy de Sévigné, seigneur des Rochers. Elle avait pour mère Marie des Rames, dernière héritière de l'antique famille des Rames, propriétaire du Buron en Vigneu, des Cléons en Haute-Goulaine, de Laudigère et de la Bidière en Maisdon, de la Touche-Gerbaut en Saint-Cyr-en-Rais. Après un premier mariage avec Jean de Tréal, Marie des Rames épousa un Angevin, Christophe Chabot, seigneur de Liré. Elle se trouve être ainsi la grand'mère de tous les Sévigné et du premier poète de la Renaissance classique en France, Joachim du Bellay. Celui-ci est le petit-fils par sa mère, Renée Chabot, de Marie des Rames et de Christophe Chabot. Le premier poème qui marque le renouveau de notre littérature, *l'Olive*, est dédié par le poète de Liré à sa cousine Olive de Sévigné qu'il faillit épouser. Il est évident que, « de toute éternité », le nom de Sévigné était destiné à entrer dans l'histoire de la littérature.

A partir du jour où Gillette de Tréal eut épousé le seigneur des Rochers, le nom de Sévigné devient aussi bien nantais que rennais. La fortune des Tréal et des Rames forme la meilleure part du patrimoine de ses titulaires. Le chef de la maison habite tantôt le Buron, tantôt les Rochers. A l'époque de la Ligue, il signale son ardeur dans le camp de Mercœur

aussi bien dans le voisinage de Nantes qu'autour de Vitré. Il transporta même au Buron ses archives. Elles faillirent y être détruites dans l'incendie qu'y allumèrent les bandes de Jean de Montauban, seigneur du Goust, à l'époque du siège de Blain. Guy Autret les y compulsa au début du XVII<sup>e</sup> siècle. A cette époque, le Buron n'avait rien perdu de sa faveur près de ses propriétaires; un fait le prouve indubitablement : Henri de Sévigné, l'époux de la marquise, naquit aux Rochers, il y fut ondoyé, mais le baptême solennel de l'enfant eut lieu à Nantes, dans l'église de la collégiale Notre-Dame. Il y eut pour parrain et marraine le maréchal de Schomberg et sa femme Anne d'Halluin.

Malgré les lézardes du temps et de l'incendie, le Buron avait encore grand air. Ses propriétaires l'aimaient : ils en admiraient la solide structure, la masse imposante au milieu des bois; ils le trouvaient situé en bon pays, entouré de terres fertiles. Charles de Sévigné, soixante-dix ans plus tard, estimait qu'il ne valait pas moins de cent mille livres malgré l'état de ruine dans lequel sa mère l'avait laissé tomber.

Il est difficile de se rendre aujourd'hui un compte exact de sa physionomie à l'époque où M<sup>me</sup> de Sévigné l'habita. Tel qu'il est, à l'heure présente, il se compose de deux parties bien distinctes. L'une, fort ancienne, remonte au XIV<sup>e</sup> siècle, au temps où il était la propriété des Rohan du Gué de l'Isle, qui le transmirent aux des Rames. Elle a conservé du temps passé les gargouilles, les meneaux, les corridors enfoncés dans les murs, les vastes cheminées de granit où le vent se jouait au sein des volutes de fumée pendant les longues soirées d'hiver. On y montre la chambre de M<sup>me</sup> de Sévigné ornée d'un pastel inspiré de Nanteuil. La seconde partie reconstruite sous Henri IV, après l'incendie allumé par le capitaine Le Goust, a été profondément remaniée au XVIII<sup>e</sup> siècle, par l'architecte Ceineray, suivant une tradition de famille. Elle renfermait au temps des Sévigné, comme aujourd'hui, l'office, la cuisine, la salle à manger, diverses

chambres à coucher. Les deux angles de la façade occidentale sont flanqués de deux tours étroites à demi engagées dans les murailles. L'une d'elle servait jadis de prison. Les murs baignaient d'un côté, dans des douves, de l'autre, dans un étang aujourd'hui transformé en prairie. Pour le former, une digue retenait les eaux venues des bois et des champs voisins; celles-ci se déversaient ensuite par une écluse vers un moulin à eau et un autre à foulon, avant de se jeter dans le ruisseau du Sens.

Une chapelle, dédiée à saint Antoine, s'élevait sur l'esplanade à quelques brasses du château. Elle était sans luxe, éclairée par quelques fenêtres, aux vitres en losanges et un œil de bœuf au-dessus de la grande porte. M<sup>me</sup> de Sévigné y entretenait un chapelain. Il était chargé d'y célébrer quelques anciennes fondations des seigneurs primitifs; il y acquittait aussi le service d'une chapellenie dite de la Mittraie que des voisins y avaient autrefois établie. M<sup>me</sup> de Sévigné eût voulu nommer le titulaire de cette dernière; les héritiers des fondateurs protestèrent. Ils en obtinrent finalement le transfert en l'église paroissiale de Vigneu.

Le domaine du Buron était assez considérable. Il était orné de beaux droits : droit de prééminence en l'église paroissiale et dans les chapelles qui en dépendaient, la Pâquelaie et la Madeleine du Temple de Maupertuis; droit de chasse à toutes bêtes dans toute l'étendue du fief. La justice était rendue au nom du seigneur au bourg de Couëron et derrière l'église de Saint-Etienne de Montluc, où se dressait un poteau avec collier et carcan, mais il tombait de vétusté, faute d'usage, à l'époque de M<sup>me</sup> de Sévigné. Dans l'église de Vigneu, en vertu de son droit de seigneur supérieur, elle jouissait de deux bancs réservés avec accoudoirs à ses armes, l'un dans le chœur, l'autre dans la nef. Elle avait droit de litre dans l'église. Elle y était nommée aux prières du prône, ainsi qu'à Trellières. Au mois de juin 1601, Henri IV avait accordé à Joachim de Sévigné, seigneur

d'Olivet et de Vigneu, l'établissement de deux foires par an et d'un marché par semaine au bourg de la Pasquelaye (paroisse de Vigneu). Au mois de mars 1657, M<sup>me</sup> de Sévigné réussit à obtenir des lettres patentes confirmant ce privilège qui furent enregistrées au Parlement de Bretagne; elle fut plus heureuse que M. Blanchard du Bois de la Musse et que M. Le Borgne, procureur général à la Chambre des comptes et seigneur de Vigneu qui avaient obtenu des créations de foires nouvelles et de marchés, le premier à Chantenay et à Saint-Herblain, le deuxième au Pellerin. Le 8 juillet 1657, la municipalité nantaise arrêta de s'opposer à l'enregistrement des lettres : elles furent en effet supprimées <sup>(2)</sup>.

La terre des Sévigné était composée du Buron proprement dit et de deux autres fiefs que les propriétaires successifs avaient ajoutés à leur domaine primitif lorsqu'ils vendirent les terres des Cléons, de Laudigère et de la Bidière en pays nantais : c'était la Musse en Saint-Etienne de Montluc et Launay en Trellières. A cause de ce dernier fief, M<sup>me</sup> de Sévigné avait droit de banc et d'enfeu en l'église de Trellières.

Du Buron relevaient trois ou quatre petits vassaux : c'était M. Charette de la Bretonnière pour la Barbière et la Favrie; Mathurin Cailleateau et le sieur de Madaillan, un protestant languedocien égaré en pays nantais. M<sup>me</sup> de Sévigné avait pour principaux voisins M. Blanchard, marquis de la Musse, M. Charette de la Bretonnière, premier président de la Chambre des comptes, M. de l'Aiguillon de la Juliennaye et l'évêque de Nantes, seigneur en partie de Sautron et de Trellières. Elle était vassale de Marguerite de Rohan, marquise de Blain, princesse de Léon, veuve d'Henri de Chabot. Celui-ci, on le sait, fréquentait à Paris le salon de M<sup>me</sup> de Sévigné et y eut une querelle avec un autre de ses admirateurs, le marquis de Tonquédec. Elle lui devait

(2) Arch. d'Ille-et-Vil., série B, 21<sup>e</sup> registre d'enregistrement du Parlement, fo 496; arch. de Loire-Infér., B 78, fo 87; arch. de Nantes, B 43. — TRAVERS, *Hist. de Nantes*, t. III, p. 364. — Lettres de M<sup>me</sup> de Sévigné, suppl. au t. XII, p. 513.

chaque année, en qualité de dame de la Musse, une paire de bottes et d'éperons par les mains de son receveur.

Cette description du Buron ne serait pas complète si l'on ne rappelait les bois qui l'entouraient alors comme aujourd'hui d'un vaste enclos de verdure. Mieux que n'importe quels parchemins les grands arbres montrent l'antiquité d'une terre, la noblesse et la solide fortune de ses propriétaires. Une magnifique allée de chênes aux troncs tordus par les siècles s'étendait à côté du château dans la direction de Vigneu. C'est sous leur ombrage que M<sup>me</sup> de Sévigné aimait à goûter la solitude de sa maison, les nuances de la verdure et des rouilles de l'automne. Elle les a chantés, elle en a pleuré la mort, comme elle savait le faire, en poète amie de la nature.

Le Buron lui fut attribué en douaire, lorsqu'elle épousa Henri de Sévigné. Il devait au besoin lui servir d'habitation. Après la mort de son mari, elle eut un instant l'intention de s'y fixer : elle y fit, en tout cas, un assez long séjour. Deux traits nous l'indiquent : la mise en pension de sa fille au monastère de la Visitation de Nantes, où elle la conduisit parce qu'elle avait l'intention de l'y voir souvent et, enfin, cette autre réflexion adressée à M<sup>me</sup> de Grignan : « Autrefois, dans ma jeunesse, l'air de Nantes, un peu mêlé de celui de la mer me perdait tout le teint. En un mot, ma chère enfant, c'est un bon air que celui de l'Île-de-France : celui de Vitré tue tout le monde <sup>(3)</sup> ».

Mais l'éloignement du Buron, les bois qui en faisaient un véritable désert, l'ennui de ne trouver à Nantes, à certains jours, d'autres visages de connaissance que celui de M. de Molac aux tics affreux, la décidèrent à retourner à Paris. Elle l'abandonna définitivement aux mains d'un gérant qui depuis plus de trente ans déjà l'administrait : elle n'y conserva qu'un pied-à-terre et quelques meubles.

(3) *Lettres de M<sup>me</sup> de Sévigné*, t. II, p. 171. — Toutes les citations sont faites d'après l'édition de la *Collection des Grands Écrivains français*.

Ce gérant était M. Jean Le Clavier de Pontgiraud, originaire de Vitré. Il habitait le Buron depuis le règne d'Henri IV. Il logeait dans le château même. Il baptisait, il mariait ses enfants dans la chapelle de saint Antoine; à l'église, il occupait la place même des seigneurs. A force de tenir leur place, il en avait pris l'âme et les habitudes. Les maîtres toutefois y revenaient de temps à autres à l'époque de la chasse et des vendanges. A cette occasion, on les priaient de donner leurs noms aux enfants des fermiers. C'est ainsi que l'on retrouve sur les registres de Vigneu les noms de Charles de Sévigné et de M<sup>me</sup> de Coëtnempren, beau-père et belle-mère de M<sup>me</sup> de Sévigné.

Personne toutefois ne se plaignait de ce premier Le Clavier. Lorsqu'il mourut, son fils et ses deux gendres continuèrent ses fonctions. La marquise accepta d'être la marraine d'un fils de Jean Le Clavier, en octobre 1656. Celui-ci ayant résigné ses fonctions, il fut remplacé par ses deux beaux-frères, M. Th. Blouet de la Bigottaie et Louis de La Jarrie. Ce fut alors l'âge d'or; le Buron payait une ferme respectable. M<sup>me</sup> de Sévigné consentit, le 26 août 1666, à être marraine des enfants de ses deux gérants. La cérémonie eut lieu à Saint-Denis de Nantes, où M. d'Harouys, hôte de la marquise, avait son domicile. Il servit lui-même de parrain.

Quelques années plus tard, Louis La Jarrie demeura seul fermier de la propriété. Ce fut un tort. Il n'était rien moins qu'appliqué. Il y vécut de pair avec les petits hobereaux du voisinage, en festins, en parties de pêche et de chasse. Malgré la surveillance de l'abbé de Coulanges qui avait la haute main sur les biens de sa nièce, il ne payait jamais sa ferme aux termes exacts <sup>(4)</sup>. Par suite de sa négligence, les

(4) Au lendemain de la bataille de Seneff où Charles de Sévigné fut blessé à la tête, l'abbé de Coulanges lui fait demander un acompte afin de procurer un chirurgien à son petit-neveu. Il dit qu'il ne reconnaîtra plus La Jarrie pour un homme d'honneur s'il n'envoie quelque argent en cette circonstance. On était en 1673.

revenus diminuèrent, des procès naquirent; des voisins empiétèrent sur les limites des fiefs, des vassaux refusèrent d'acquitter leurs redevances. Bref, au bout d'une dizaine d'années, le Buron devint un cruel souci dans l'existence de M<sup>me</sup> de Sévigné. Depuis le mariage de son fils, en 1683, il constituait la principale source de ses revenus, car elle s'était dépouillée de la plus grosse part de ses biens pour établir ses enfants, soutenir sa fille la gouvernante de Provence où celle-ci se ruinait pour y tenir un rang digne de sa haute situation. A ce moment, La Jarrie devait 10.000 livres à sa maîtresse. Vainement faisait-elle appel à son honneur. Il n'entendait pas. D'un autre côté, elle avait emprunté une grosse somme au trésorier d'Harouys, qui, sous des dehors de grand argentier, n'était pas moins besoigneux qu'elle.

Elle résolut alors, poussée par son oncle, de faire rendre gorge à son fermier. Elle n'était point ignorante en affaires : elle se souvenait de ses ancêtres, gens de robe au Parlement de Bourgogne. Elle écrivait à sa fille : « Vous faites trop d'honneur à Marie de Rabutin de prendre son fait et cause. Savez-vous que si Jeanne Frémyot n'était dans le ciel, elle vous gronderait. Elle était fille de deux ou trois présidents (Oh! et pour qui nous prenez-vous donc?) et Berbisy par sa mère. Quand on a un procès, il faut songer à ce qu'on dit <sup>(5)</sup> ». Mais en petite-fille de sainte Jeanne de Chantal, elle entendait traiter les affaires avec un grain de charité chrétienne. D'un autre côté, femme de salon, elle y mêlait la diplomatie d'une personne du monde. Ses procureurs n'entendaient rien à ses scrupules et à ses finesses. « Nous avons bien des gens qui nous conseillent, disait-elle; tout ce qui me fâche, c'est de faire du mal. Mais quand je joue à noyer et que je me demande lequel je noie de M. de la Jarrie ou de moi, je dis sans balancer que c'est M. de la Jarrie et cela me donne du courage ».

(5) VIII, p. 447.

En 1680, elle fit un dernier voyage à Nantes et au Buron dans le but de se défaire de ce mauvais fermier et de recouvrer quelque argent; elle désirait vivement s'acquitter vis-à-vis de M. d'Harouys. On lui disputait le rachat d'une terre importante, qui, s'il eût été payé, eût dégagé son fermier. Elle espérait gagner son procès grâce à son crédit près de ses amis.

Elle demanda l'aide de son fils. Mal lui en prit. Charles de Sévigné était alors en proie à ses folies de jeunesse, désireux de se marier, mais incapable de s'y résoudre. Le 26 mai 1680, elle se rendit au Buron. Elle y constata le désordre de cette terre et surtout à quelle extrémité la passion peut quelquefois entraîner un fils de famille. « Je revins hier soir du Buron, écrit-elle à sa fille sous l'empire de sa tristesse. Je pensais pleurer en voyant la dégradation de cette terre : il y avait les plus vieux bois du monde. Mon fils dans son dernier voyage leur a donné les derniers coups de cognée. Il a encore voulu vendre un petit bouquet qui faisait une assez grande beauté; tout cela est pitoyable. Il en a rapporté quatre cents pistoles dont il n'eut pas un sou un mois après. Il est impossible de comprendre ce qu'il fait ni ce que son voyage de Bretagne lui a coûté, où il était comme un gueux, car il avait renvoyé ses laquais et son cocher à Paris: il n'avait que le seul Larmessin dans cette ville où il fut deux mois. Il trouve l'invention de dépenser sans paraître, de perdre sans jouer et de payer sans s'acquitter; toujours une soif et un besoin d'argent en paix comme en guerre; c'est un abîme de je ne sais quoi, car il n'a aucune fantaisie, mais sa main est un creuset qui fond l'argent. Ma bonne, il faut que vous essuyiez tout ceci. Toutes ces dryades affligées que je vis hier, tous ces vieux sylvains qui ne savent plus où se retirer, tous ces anciens corbeaux établis depuis deux cents ans dans l'horreur de ces bois, ces chouettes qui dans cette obscurité, annonçaient par leurs funestes cris les malheurs de tous les hommes, tout cela me fit hier des plaintes qui me touchèrent

sensiblement le cœur; et que sait-on même si plusieurs de ces vieux chênes n'ont point parlé, comme celui où était Clorinde? Ce lieu était un *luogo incanto*, s'il en fut jamais. J'en revins toute triste. Le soupé que me donna le premier président et sa femme ne fut point capable de me réjouir ».

N'eût-on pas d'autre preuve que cette page, nous pourrions gager que M<sup>me</sup> de Sévigné a séjourné au Buron. Elle a vécu dans ces bois sauvages. Elle en a senti la forte poésie au lendemain de son veuvage. Elle a admiré les clairières lumineuses, qui s'ouvrent gracieusement vers Nantes, couronnées par la flèche de l'église de Sautron. Elle a laissé dans ces lieux une partie de son âme.

La Jarrie évidemment n'était pas seul coupable : Charles de Sévigné était bien pour quelque chose dans le désarroi qui régnait au Buron. D'un autre côté, la misère régnait en Bretagne. « Je mandais l'autre jour à M<sup>me</sup> de Vins quelle sorte de vertu je mettais ici le plus en usage : que c'était la libéralité. Il est vrai que j'ai donné depuis que je suis arrivé d'assez grosses sommes : un matin huit cent francs; l'autre mille; l'autre cinq cent. Il semble que ce soit pour rire, ce n'est que trop vrai. Je trouve des métayers et des meuniers qui me doivent ces sommes et qui n'ont pas un unique sou. Que fait-on ? il faut bien le leur donner ».

La Jarrie ne fut donc pas encore « noyé ». Il obtint même un nouveau bail de cinq ans. En 1685, il n'était pas devenu meilleur payeur : ses dettes s'étaient accrues. M<sup>me</sup> de Sévigné se résolut à le mettre entre les mains des hommes de loi : M. de Trévaly (Hilarion de Sesmaisons <sup>(6)</sup>) fut son conseiller : c'était un ami de son fils. Il eut l'art de l'aboucher avec un des principaux huissiers du Bouffay, M. Jean d'Hérigoyen, sergent général d'armes de Bretagne, à Nantes, avec lequel

(6) Hilarion de Sesmaisons était le frère cadet de M. René de Sesmaisons de Tréambert. Il mourut à Nantes, le 26 avril 1711. Il fut l'oncle de J.-B. de Becdelièvre, seigneur de la Bunelaie, premier président à la Chambre des comptes, celui-ci ayant épousé, en 1677, Renée de Sesmaisons de Tréambert, nièce de Trévaly, et fille aînée de René de Sesmaisons de Tréambert.

il entretenait les meilleures relations : lui et sa femme servaient de parrain et de marraine à ses enfants. On était alors en pleine exécution des décrets qui suivirent la révocation de l'Edit de Nantes. Un certain nombre de propriétés de protestants furent mises sous séquestre dans le voisinage. M. d'Hérigoyen, comme beaucoup de ses semblables, était un important gérant d'immeubles. Il aspirait à prendre la gestion de Bougon, grosse propriété en Bouguenais, saisie sur M<sup>me</sup> de la Roche-Giffart, qui venait de passer en Hollande. A la prière de M. de Sesmaisons-Trévaly, il fit taire ses préférences; il abandonna Bougon et accepta la gérance du Buron. Avec lui et en compagnie de M<sup>me</sup> de Sévigné, nous entrons dans ce milieu de procureurs et d'hommes d'affaires qui se pressaient alors à l'ombre de la tour du Bouffay. Il n'est pas très différent de celui de nos jours. C'est à peine si les noms ont changé. Il y a cinquante ans, on y trouvait encore celui d'Angebault.

La Jarrie fut d'abord associé à son beau-frère, M. Blouet de la Bigotaie. Dans la suite, il passa seul un bail avec M<sup>me</sup> de Sévigné; son gendre, le sieur de Pasgérant lui servit de caution. La marquise avait trouvé l'art de demeurer en correspondance avec Pasgérant, alors qu'elle s'était brouillée avec son beau-père. Elle était renseignée par lui sur les manigances de celui-ci, car beau-père et gendre ne s'entendaient point. Elle entendait jouer de l'un contre l'autre, menacer le gendre pour qu'il contraignît son beau-père à payer, tout en conservant la confiance du premier. M. d'Hérigoyen, dans sa pensée, devait s'acquitter de ce rôle de croquemitaine, vis-à-vis de Pasgérant, pendant qu'elle même continuerait à recevoir ses confidences. Or, on ne pouvait mener les choses à fond contre La Jarrie sans mettre en cause son gendre Pasgérant, sa caution, sans faire vendre également les biens de M. Blouet de la Bigotaie qui avait été son premier associé. Les dettes les plus anciennes

Sainte-Marie comme elle l'appelait à l'instar de ses contemporaines. Elle était partout chez elle dans tous les couvents de Visitandines à cause de sa grand'mère, Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal. Celle-ci n'était encore ni canonisée, ni béatifiée, mais elle était comptée au nombre des personnes pieuses mortes en odeur de sainteté. Sa biographie était donnée en appendice dans les principaux recueils de la vie des saints. Un évêque avait publié sa vie.

M<sup>me</sup> de Sévigné n'était pas une femme d'œuvres ou de dévotion, mais elle était remplie de respect pour les vertus de sa grand'mère. Prétendre être plus sainte était à ses yeux vouloir aller de l'autre côté du ciel. Son grand-père de Coulanges avait acheté un enfeu dans l'église du monastère du faubourg Saint-Antoine, à Paris, en 1634<sup>(8)</sup>. Ses parents, son mari y furent inhumés; elle-même voulait y être ensevelie en cas de décès à Paris : elle l'appelait en badinant « sa terre de Sainte-Marie ». Les Coulanges et sa mère reposaient dans le même monastère. Elle fixa le mariage de sa fille, le 29 janvier : elle le lui rappelle, en 1672, par cette suscription : « A Sainte-Marie, vendredi 29 janvier 1672, jour de saint François de Sales et jour où vous fûtes mariée. Voilà ma première radoterie : c'est que je fais des bouts de l'an de tout ». Dans ses heures de tristesse, elle se réfugiait à la Visitation. Elle y passa cinq heures en larmes, lorsque sa fille la quitta pour rejoindre son mari. Passant elle-même à Moulins, elle fut reçue dans la chambre même où mourut sa grand'mère : elle y écrivit une lettre à sa fille.

De la part des Visitandines, le respect était non moins grand pour elle. On la regardait comme une relique vivante de la vénérable fondatrice : on le lui disait. On admirait entre elle et M<sup>me</sup> de Chantal un grand air de ressemblance physique et moral : « ce nez et ce menton carrés » qui à ses yeux témoignaient de sa race. Les plus anciennes religieuses se souvenaient d'avoir prié pour « la petite Can-

(8) J. LEMOINE, *Madame de Sévigné...*, p. 131.

A sa mort, le 17 avril 1696, Charles de Sévigné recouvra la pleine jouissance du Buron. Il était alors tout à fait converti. Il songeait lui aussi à payer ses dettes. Il résolut de le sacrifier pour s'acquitter vis-à-vis de ses créanciers. Il fit connaître ses intentions à sa sœur sur ce sujet. Il estimait que la terre valait 120.000 livres. Le 21 juin 1700, il la vendit à M. J.-B. du Breil de Champcartier pour 90.000 francs et 2.600 livres d'épingles. Il se servit aussitôt de cet argent pour rembourser ses créanciers qui lui avaient avancé diverses sommes lorsqu'il acheta, en 1693, la charge de lieutenant du roi dans le comté nantais : c'étaient M. de Gallinée-Bréhan, M. de la Moussaye, M. du Verger, M<sup>me</sup> de Charette de la Bretonnière, M. de Sesmaisons-Trévaly. Il ne lui resta en main que 13.000 livres. Il était loin d'en avoir fini avec ses créanciers.

M. du Breil de Champcartier appartenait à la meilleure bourgeoisie nantaise; il prétendait à la noblesse. Louis XV accorda même à ses enfants des lettres confirmation à ce sujet. Lorsque le nouveau maître entra en possession du Buron, il fit dresser un état de lieux pour se mettre à couvert dans le cas où des parents de M. de Sévigné auraient voulu exercer le retrait lignager. Le domaine était visiblement à l'abandon : portes disjointes, fenêtres brisées, couvertures éventrées, gonds descellés, carrelage usé ou disparu. Mais la masse du château était encore solide. Il gardait au sein des bois son caractère imposant. Les fermes qui l'entouraient constituaient toujours un revenu de 4.000 livres, comme en faisait foi le dernier bail passé par M<sup>me</sup> de Sévigné, le 27 janvier 1696, avec maître Brangeon pour une durée de six ans.

#### **Au monastère de Sainte-Marie de Nantes.**

##### **Madame de Sévigné janséniste.**

En dehors du Buron, M<sup>me</sup> de Sévigné avait à Nantes une seconde maison : c'était le monastère de la Visitation,

avait des amis à Vigneu : il y bravait ses anciens maîtres. Il fit placer un banc dans le chœur de l'église paroissiale près du leur. M. de Sévigné le fit briser de force par ses serviteurs. Une belle nuit les habitants du pays, ou La Jarrie lui-même, levèrent la bonde de l'étang pour s'emparer du poisson.

Le départ de M. d'Hérigoyen au milieu de ces difficultés alarma la marquise. Elle essaya de le retenir. Il refusa. Cependant, à la prière de Charles de Sévigné, il consentit à chercher un nouveau fermier : ce fut M. Brangeon. Celui-ci était un personnage important; il avait part dans l'administration et la ferme des impôts. M<sup>me</sup> de Sévigné lui donna l'ordre de saisir les biens de La Jarrie et de son ex-associé Blouet de la Bigotaie. Nous ne savons si elle fut payée par son fermier indélicat.

Ses soucis n'étaient pas finis : il importait de remettre le Buron en état, de le délivrer des procès qui en dévoraient les revenus. Elle en termina un premier par voie d'arbitrage, en 1687, avec M. d'Aiguillon de la Juliennaie, il s'agissait de fixer les limites réciproques des deux fiefs du Buron et de la Juliennaie. Mgr de Beauveau, évêque de Nantes, renonça à la poursuite d'un second. Un troisième avec M. Blanchard de la Musse prit fin également; il était relatif à un clos de vigne. Il y en avait d'autres encore.

En 1689, M<sup>me</sup> de Sévigné revint une dernière fois en Bretagne. Deux motifs l'y amenaient : faire des économies et payer ses dettes (elle avait vendu son équipage et ses chevaux), mettre ordre à ses affaires du Buron. Elle était alors guidée par les conseils de M. l'abbé de Sainte-Croix de Quimperlé, un lyonnais, nommé Charrier. Elle s'entretint avec lui à ce sujet aux Rochers, après les Etats de Rennes. Nous ne savons quel fut le résultat de leurs délibérations. Il ne semble pas toutefois que la marquise soit jamais revenue visiter cette terre qui lui tenait tant à cœur.

remontaient à cette époque déjà lointaine. Or, toutes ces conséquences extrêmes répugnaient à M<sup>me</sup> de Sévigné (7).

M. d'Hérigoyen s'établit un instant au Buron dans les meubles de la marquise. Il savait son métier, il obtint quelques acomptes de La Jarrie, acomptes qu'il fit parvenir à Paris par l'intermédiaire de maître Nicolas Paulus. Ce dernier était un Barrois naturalisé Français; c'était un ancien secrétaire de M. d'Harouys; grâce à celui-ci, il était devenu miseur de la ville de Nantes. Les petites sommes qui furent obtenues servirent à indemniser M. d'Harouys.

Sur les entrefaites, M. d'Hérigoyen se rendit à Vannes près du Parlement qui y était exilé depuis dix ans. Ses affaires l'y appelaient. M<sup>me</sup> de Sévigné lui fit entendre que son absence ne faisait pas les siennes.

Charles de Sévigné conseillait à sa mère de faire arrêter La Jarrie : il n'avait aucune confiance en son honnêteté. Il le soupçonnait de détourner à son profit les rentes que sa mère servait aux maisons religieuses. M<sup>me</sup> de Sévigné accédait à ce conseil, puis quelque temps après se reprenait. Elle craignait de compromettre M. Blouet de la Bigotaie et Pasgèrent. Elle croyait pouvoir avoir raison de La Jarrie à l'aide des roueries de la diplomatie féminine. Pour intéresser M. d'Hérigoyen à son jeu, elle lui offrit cinq pour cent dans les recouvrements qu'il obtiendrait. Elle le flattait, le pressait, lui faisait part de ses bons sentiments vis-à-vis de M. d'Harouys. Elle lui communiquait les lettres qu'elle recevait de Pasgèrent. Un jour, elle lui reprocha d'avoir dévoilé la source de ces renseignements à La Jarrie.

M. d'Hérigoyen se fâcha. Il annonça qu'il cesserait à la fin de l'année de s'occuper du Buron. La Jarrie était encore en reste d'au moins 6.000 livres. C'était un fin matois. Il

(7) Nicolas Paulus et M. d'Hérigoyen étaient en intimes relations. Lorsque Charlotte-Marie-Madeleine Paulus, première fille de Nicolas, fut baptisée à Saint-Denis de Nantes, elle eut pour marraine Marie-Madeleine de Coulanges, femme de M. d'Harouys, le 28 juin 1660. Un des témoins signe simplement : *le Hérault de Bretagne* : c'est M. d'Hérigoyen.

taline », pour laquelle toutes demandaient au ciel la grâce de la vocation religieuse dans un couvent de l'ordre.

A Nantes, le monastère de la Visitation était établi dans la maison et l'enclos créés par les Miron, tous gens de finance plongés dans la dévotion. Il tenait le milieu dans le faubourg Saint-Clément entre le collège de l'Oratoire, la maison des Ursulines et le nouveau séminaire de Malvoisine. Les deux derniers représentants des Miron, l'évêque d'Angers et sa sœur M<sup>me</sup> de Gouffier, veuve du marquis de Caravaz, la fondatrice du Calvaire de Nantes, avaient cédé d'abord leur immeuble de famille aux Ursulines, qui le rétrocédèrent aux Visitandines. On y accédait de la Motte-Saint-Pierre par une allée entre les murs des jardins de l'Oratoire; celle-ci s'ouvrait entre la chapelle et le collège.

M<sup>me</sup> de Bressand et à sa suite M<sup>me</sup> de Bonfils de la Pommeraye avaient peu à peu transformé le logis, construit le cloître qu'on y voit encore, érigé la chapelle que la mère Marie-Agnès d'Andigné orna de peintures<sup>(9)</sup>. M<sup>me</sup> de Bressand avait connu personnellement Jeanne Frémiot de Chantal : elle en représentait la tradition vivante. Elle jouissait d'une profonde considération en ville et à l'évêché. Mgr Cospéan n'avait permis l'ouverture du nouveau monastère qu'à la condition qu'elle en fût la première supérieure. M<sup>me</sup> de Bonfils conserva son prestige, mais non sans avoir à lutter contre les jansénistes.

Il n'y avait alors à Nantes aucune maison d'éducation à

(9) Le 24 mai 1632, d'après un état de lieux dressé pour la municipalité nantaise, en présence du maire Guill. Blanchard, il ne restait plus à bâtir qu'un corps de logis, à en rehausser un autre pour rendre la maison régulière, plus la clôture et deux chapelles de l'église, le dôme de celle-ci, la sacristie et deux petits pavillons dans le jardin.

Il fut en outre décidé que les Visitandines élèveraient à leurs frais un mur de clôture entre le jardin du collège de l'Oratoire, qui était la propriété de la ville, et le verger de la Mironnerie; ledit mur pour empêcher la vue des fenêtres de la Mironnerie qui regardent du côté du couchant sur le jardin du collège et les maisons du collège. Le 14 avril 1644, autorisation fut donnée par la ville aux religieuses de faire continuer la construction de leur église à l'endroit désigné par elle et de faire abattre le mur de séparation qu'elles avaient élevé entre le jardin du collège et l'allée de leur parloir.

l'usage des jeunes filles. Celles-ci recevaient l'éducation soit au foyer, soit dans les couvents. Chacun de ces derniers se doublait généralement d'une école. La nécessité d'instruire les jeunes religieuses que dès leur enfance les familles destinaient à entrer dans le cloître les y avait obligés. Ces écoles monastiques ne recevaient pas seulement ces vocations prématurées, elles servaient encore aux filles de maisons nobles ou bourgeoises auxquelles on songeait à donner quelque instruction. Elles y étaient conduites en compagnie souvent d'une gouvernante qui s'y enfermait avec elles. Quand M<sup>me</sup> de Grignan mit à Sainte-Marie d'Aix en Provence, sa fille aînée Marie-Blanche, celle que M<sup>me</sup> de Sévigné appelait « ses petites entrailles » elle la fit accompagner d'une personne de mérite. Il en fut de même de M<sup>me</sup> de Sesmaisons-Tréambert, lors de son entrée au monastère de Nantes en qualité d'élève; sa gouvernante se fit ensuite carmélite. La direction de ces écoles monastiques était généralement confiée à une religieuse d'élite qu'on appelait « la maîtresse des petites sœurs ».

Pour suivre la coutume, nullement par goût, M<sup>me</sup> de Sévigné confia sa fille à Sainte-Marie. Elle s'exprime sans réticence à ce sujet dans une lettre à M<sup>me</sup> de Grignan, qui venait elle-même de conduire sa fille aimée, Marie-Blanche, chez les Visitandines d'Aix : « J'ai le cœur serré de ma petite-fille : elle sera au désespoir de vous avoir quittée et d'être, comme vous dites, en prison. J'admire comme j'eus le courage de vous y mettre, la pensée de vous y voir souvent et de vous en retirer me fit résoudre à cette barbarie qui était alors trouvée une bonne conduite et une chose nécessaire à votre éducation ».

Il ne tient ainsi qu'à nous de voir M<sup>me</sup> de Sévigné se rendant de la Motte-Saint-Pierre par les dédales d'une ruelle silencieuse ombragée par les treilles des jardins de l'Oratoire, à la porte ouvragée du parloir des Visitandines, ou se promenant en compagnie de sa fille et de quelques

religieuses sous les arcades de leur cloître Louis XIII. M<sup>lle</sup> de Sévigné dût être admirablement accueillie dans cette sainte maison. Elle n'y était connue que sous le nom de Madeleine et non sous celui de Françoise-Marguerite. Les religieuses de Sainte-Marie de Nantes se rejoignent ici avec Bussy-Rabutin, qui, pour une cause inconnue, n'appelle jamais sa cousine que « la belle Madelonne ».

M<sup>me</sup> de Sévigné ne concevait pas l'amour maternel de la même manière que sainte Jeanne de Chantal : elle ne tarda pas à reprendre sa fille. Tous ces événements durent se passer aux environs de 1654, lorsqu'en compagnie de son oncle, Renaud de Sévigné, elle complotait l'évasion du cardinal de Retz. Toujours est-il qu'en 1656, M<sup>lle</sup> de Sévigné n'était plus au monastère de Nantes, mais à celui de Saint-Jacques du Haut-Pas, à Paris. Nous en avons pour preuve cette lettre de sa mère : « Je trouvai l'autre jour une lettre de vous où vous m'appeliez ma bonne maman. Vous étiez à Sainte-Marie, vous aviez dix ans et vous me contiez la culbute de M<sup>me</sup> Amelot qui, de la terrasse, se trouva soudain dans la cave. Il y a bien du style dans cette lettre <sup>(10)</sup> ». Marie-Thérèse Amelot n'était pas nantaise; elle était la fille de M<sup>me</sup> la présidente Amelot, l'une des filles spirituelles de saint François de Sales; en 1656, elle était directrice des petites sœurs au couvent de Paris <sup>(11)</sup>; elle y eut, elle ou sa mère, cette petite mésaventure que M<sup>lle</sup> de Sévigné, l'une de ses élèves, raconta avec esprit à sa mère. Il est possible toutefois que M<sup>lle</sup> de Sévigné ait séjourné à la Visitation de Nantes après 1656. Les années de 1654, 1656, 1658, 1661 ont été marquées par autant de séjours de la part de la marquise en Bretagne et en pays nantais.

La présence de M<sup>me</sup> de Grignan à la Visitation de Nantes est indubitable. Nous en avons pour garant le témoignage

(10) IV, p. 150.

(11) *Année sainte de la Visitation*, t. IV, p. 315 et suiv. Notice de sœur Marie-Thérèse Amelot.

de sa mère. En 1675, cette dernière passa environ huit jours à Nantes; elle ne fit pas moins de trois visites à Sainte-Marie : « J'ai vu, écrit-elle à la comtesse de Grignan, le 20 septembre, nos filles de Sainte-Marie qui vous adorent et se souviennent de toutes les paroles que vous prononçâtes chez elles ». Quatre jours après, elle ajoute : « J'ai passé des sept jours que j'ai été à Nantes trois après dînées chez nos sœurs de Sainte-Marie : elles ont de l'esprit et vous adorent et le petit ami dont elles étaient charmées. Je le porte toujours avec moi, « car s'il venait à tonner », comme disait Langlade à M. d'Andilly, « voyez un peu sans cela ce que je deviendrais ». Le petit ami dont il est ici question n'est autre qu'un portrait miniature de sa fille, que M<sup>me</sup> de Sévigné portait partout avec elle.

Cinq ans plus tard, la marquise revint à Nantes, pour la dernière fois de sa vie : nouvel empressement de sa part à Sainte-Marie. Mais, à cette époque, elle arrive pleine de feu pour la cause janséniste. Nul n'ignore la sympathie qu'elle nourrissait à l'égard des solitaires de Port-Royal. Son oncle, le chevalier Renaud de Sévigné, le beau-père de M<sup>me</sup> de la Fayette, s'y était retiré, il y avait passé en paix ses derniers jours. Elle était en relation avec plusieurs membres de la famille Arnauld : elle était l'amie du ministre Arnauld de Pomponne, elle admirait le docteur Arnauld et chose qui étonne de la part d'un esprit aussi prime-sautier, elle était enthousiaste de Nicole. Elle n'avait aucun attrait pour les jésuites. Si elle exalte Bourdaloue, elle ne peut aborder un de ses confrères sans être tentée de disputer avec lui. « Je vous admire, écrit-elle à sa fille, d'être deux heures avec un Jésuite sans disputer; il faut que vous ayez une belle patience pour lui entendre dire ses fades et fausses maximes... Je n'aurai jamais cette tranquillité avec un bon père. J'en trouvai un à Vichy; dès la première visite nous fûmes brouillés et ses eaux en furent tellement troublées qu'il fut contraint d'aller à Saint-Mion pour se rafraîchir <sup>(12)</sup> ».

(12) VII, p. 98.

Jamais toutefois ses sentiments jansénistes ne furent si ardents qu'au cours de ce voyage à Nantes. Passant à Angers, elle tenta de voir Mgr Henri Arnauld que tout le parti vénérât comme un saint. Il était absent, appelé en quelque coin de son diocèse par les obligations de ses visites pastorales. A peine descendue à Nantes, elle quitte l'hôtel d'Harouys et vient frapper à la porte de la Visitation. Le 17 mai 1680, elle écrit à sa fille : « Ma consolation c'est d'être à nos filles de Sainte-Marie. Elles sont aimables; elles ont conservé une idée de vous dont elles me font leur cour; elles ne sont point folles ni prévenues comme celles de Paris; elles ne croient point le pape d'aujourd'hui hérétique; elles savent leur religion; elles ne jetteront point par terre l'Écriture Sainte, parce qu'elle est traduite par les plus honnêtes gens du monde; elles font honneur à la grâce de J.-C.; elles connaissent la Providence; elles élèvent bien leurs petites filles; elles ne leur apprennent point à mentir et à dissimuler leurs sentiments; point de coquesigrues ni d'idolâtrie; enfin, je les aime. M. de Grignan les croira jansénistes et moi je pense qu'elles sont chrétiennes. Il y en a deux qui ont bien de l'esprit. J'irai demain écrire dans cette maison. J'y dînerai dimanche, encore une fois, c'est ma consolation <sup>(13)</sup> ». On le voit, le programme de M<sup>me</sup> de Sévigné : être chrétien c'est être janséniste.

Le 25 mai, elle ajoute : « Je passe une partie de mes après dinées à Sainte-Marie. Je leur ai fait prêter un livre dont elles sont charmées : c'est *La Fréquente (Communion)*, mais c'est le plus grand secret du monde ». Le 9 juin, étant aux Rochers, elle revient sur le même sujet : « Plut à Dieu que j'eusse à Vitré mes pauvres filles de Sainte-Marie. Je n'aime point ces baragouines d'Aix (elles parlaient Provençal ou le Français avec l'accent de Marseille). Pour moi, je mettrais la petite (Marie-Blanche de Grignan) avec sa tante, elle serait abbesse, quelque chose... ». A sa fille qui n'acceptait

(13) VI, p. 395.

pas ses idées jansénistes, elle faisait ces observations : « Je sais la différence du langage politique à celui des chambres : enfin Dieu est tout puissant et fait tout ce qu'il veut ; j'entends cela : il veut notre cœur, nous ne voulons pas le lui donner, voilà le mystère. N'allez pas révéler celui de nos filles de Nantes ; elles me mandent qu'elles sont charmées de ce livre que je leur ai fait prêter ».

Ces passages sont curieux à plus d'un titre. Ils montrent tout d'abord à quel point M<sup>me</sup> de Sévigné était une adepte d'Antoine Arnauld. Un de ses chagrins était de n'avoir pas amené sa fille à partager sa manière de voir sur la communion fréquente : « Je suis assurée que tous les premiers dimanches du mois, toutes les douze ou treize fêtes de la Vierge, il faut en passer par là ! O mon Dieu ! dites (à voire confesseur), que saint Louis qui était plus saint que vous n'êtes sainte ne communiait que cinq fois l'année. Mais sait-on sa religion ? tout est en pèlerins, en pénitents, en ex-voto, en femmes déguisées en différentes couleurs ! <sup>(14)</sup> ».

Ces rapides citations ne montrent pas moins avec clarté l'influence qu'exerça le livre d'Arnauld. Trente ans s'étaient écoulés depuis son apparition, il faisait encore fureur. C'était la tentation d'une foule de religieuses de le lire, sous prétexte de mieux se préparer à la réception de l'Eucharistie. La sœur Cornuau sollicitait à ce sujet l'autorisation de Bossuet. A Nantes, il était sévèrement interdit. A Sainte-Marie, on l'ignorait encore. La communauté n'était nullement janséniste ; elle demeura dans l'orthodoxie en dépit des efforts de M<sup>me</sup> de Sévigné ; les Jésuites y régnaient en maîtres sous l'épiscopat de Mgr Gilles de la Baume le Blanc qui les avait attirés dans son diocèse. Un de leurs plus éminents religieux, un maître de la vie spirituelle, le P. Champion, dirigeait les plus saintes âmes de la communauté.

Inutile par conséquent de chercher les noms de ces interlocutrices auxquelles M<sup>me</sup> de Sévigné trouvait tant d'esprit,

(14) VIII, p. 515.

auxquelles dans son ardeur augustinienne elle eût voulu communiquer son admiration pour Antoine Arnauld. Sous le charme de leur visiteuse, elles acceptèrent de lire un livre défendu, mais se gardèrent bien de partager son prosélytisme.

Toutefois, ne quittons pas Sainte-Marie sans épuiser cette question du jansénisme de M<sup>me</sup> de Sévigné. Elle avait lu les *Petites Lettres*. Elle aurait pu à la rigueur donner la réplique à Pascal.

Au cours de son dernier voyage à Nantes, elle fit la rencontre d'une jeune fille qu'elle désigne sous le prénom d'Agnès. Il n'était pas le sien : elle le lui donnait pour marquer l'ignorance de la vie de cette enfant, l'ingénuité de son âme que troublait cependant une certaine curiosité malsaine. Agnès est le nom d'une héroïne de l'*Ecole des femmes* de Molière. « Nous allons demain, dit la marquise, à la Silleraye... J'y mène une jolie fille qui me plaît : c'est une Agnès, au moins à ce que je pensais et j'ai trouvé tout d'un coup qu'elle a bien de l'esprit et une envie immodérée d'apprendre ce qui peut servir à une honnête personne, éclairée et moins sotte qu'on ne l'est en province, qu'elle m'en a touché le cœur : sa mère est une dévote ridicule. Cette fille a fait de son confesseur tout l'usage qu'on en peut faire ; c'est un jésuite qui a bien de l'esprit : elle l'a prié d'avoir pitié d'elle, de sorte qu'il lui apprend un peu de tout et son esprit est tellement débrouillé qu'elle n'est ignorante sur rien. Tout cela est caché sous un beau visage fort régulier, sous une modestie extrême, sous une timidité aimable, sous une jeunesse de dix-sept ans. Il y aurait bien des gens qui s'offriraient à lui donner de l'esprit comme dans La Fontaine, mais elle paraît n'en point vouloir de celui-là. Le temps lui pourra bien faire changer d'avis, car je n'ai jamais vu mieux chanter ni entendre les airs de l'opéra : elle apprend à chanter des comédiens qui sont en cette ville. Cette fille

est parente du premier président, alliée de M. d'Harouys... Je me divertis à la dévider <sup>(15)</sup> ».

Cinq jours après, M<sup>ms</sup> de Sévigné achève le portrait : « Nous fûmes dîner l'autre jour à la Silleraye, comme je vous l'avais dit. Mon Agnès fut ravie d'être de la partie, quoiqu'il n'y eût que le bon abbé et l'abbé de Bruc : elle a dix-neuf ans, mon Agnès, et n'est pas si simple que je pensais; elle a plus que le désir d'apprendre, elle sait, comme vous disiez de Marie à Grignan : elle se doute de ce qu'on lui veut dire; elle est aimable. Le jésuite qui la gouverne la fait communier deux fois la semaine : bon Dieu ! quelle profanation ! Elle est de tous les plaisirs quand elle peut en être et du moins elle le désire toujours : « Je le voudrais, du moins, mon père »; et c'est assez du moins pour n'être pas dans un usage si familier. Elle a lu tout ce qu'elle a pu attraper de romans avec tout le goût que donne la difficulté et le plaisir de tromper. Vraiment, si je voulais mettre une fille sur le rempart, je ne lui souhaiterais qu'une mère et un confesseur comme elle en a <sup>(16)</sup> ».

Ne prenons point au pied de la lettre tous ces détails. Le tableau est brossé avec plaisir, c'est un des plus méchants qu'ait tracés la malicieuse marquise. Il résume toutes ses idées en fait de direction et de communion; il condense en quelques traits rapides toutes ses critiques à l'égard des principes de conduite des Jésuites. Si nous arrivons à percer l'anonymat de cette Agnès, nous en verrons du même coup la parenté avec les *Provinciales* de Pascal et j'ajouterais : la perfidie.

Quelle était cette Agnès ? une alliée de M. d'Harouys, une parente de M. le Premier Président, non pas du Parlement, mais de la Cour des comptes de Bretagne, Jean-Baptiste de Becdelièvre dont il sera bientôt question.

M. de Becdelièvre était fils d'une sœur de M. d'Harouys

(15) VI, p. 409, 411.

(16) VI, p. 414.

de la Seilleraye <sup>(17)</sup>; il avait épousé M<sup>lle</sup> Renée de Sesmaisons de Tréambert, fille de feu René de Sesmaisons de Tréambert et de Françoise Juchault <sup>(18)</sup>. Cette dernière était veuve, c'était une dévote, une voisine très proche des Pères Jésuites. Elle habitait, à Nantes, l'hôtel de la Papotière, dans la rue de Briord. Les R. P. avaient leur résidence dans l'hôtel de Briord même.

Cette dévote avait deux autres filles, l'une d'un aimable visage, comme l'Agnès de M<sup>me</sup> de Sévigné, nommée Françoise, était entrée à la Visitation, en 1679, à l'âge de seize ans. Mgr Gilles de la Baume le Blanc avait reçu sa profession. L'autre, nommée Marie de Sesmaisons, plus jeune, pouvait avoir dix-sept ans en 1680. Elle épousa, en 1686, M. de la Bourdonnaye de Liré <sup>(19)</sup>. Je crois que nous touchons du doigt la véritable Agnès.

Mais il importe de souligner le piquant de l'histoire. Parmi les fervents de Port-Royal (et M<sup>me</sup> de Sévigné était du nombre), nul n'ignorait que la controverse des *Provinciales* eut pour point de départ le règlement de vie que donna à M<sup>me</sup> de Sablé un Jésuite, le Père de Sesmaisons de Tréambert. C'était le grand'oncle d'Agnès.

Enfin dernier trait, car il convient de tout dire en cette affaire : Françoise de Sesmaisons, sœur d'Agnès, devint, en 1719, supérieure du couvent de la Visitation de Nantes. Elle remarqua que les jansénistes du diocèse se donnaient rendez-vous dans sa chapelle pour y célébrer la messe. Avec l'assistance de M. l'abbé Barrin, vicaire général, le protecteur et l'ami du bienheureux Grignon de Montfort, elle leur en ferma la porte.

(17) Le 18 juin 1647, M. J.-B. Becdelièvre, seigneur de la Bunelaie, avocat général à la Chambre des comptes, épousa, à Saint-Denis, Louise Harouys, fille de Louis Harouys et de Simonne Bautru.

(18) Le mariage eut lieu à Saint-Vincent de Nantes, le 23 août 1677.

(19) Le mariage eut lieu à Saint-Vincent, le 29 février 1686.

**Guillaume d'Harouys, trésorier des Etats de Bretagne.**

M<sup>me</sup> de Sévigné avait un troisième abri en pays nantais : c'était le château de la Seilleraye en Carquefou et surtout l'hôtel de M. d'Harouys en la paroisse de Saint-Denis de Nantes. M. Guillaume d'Harouys était son cousin germain par alliance : il avait épousé Marie-Madeleine de Coulanges, nièce propre de M<sup>me</sup> de Rabutin-Chantal. On a prétendu que M<sup>me</sup> de Sévigné était ordinairement reçue au château de Nantes : c'est une erreur, on a confondu l'exception avec la règle générale. Par extraordinaire, elle y fut accueillie, en 1675, par M. de Lavardin, gouverneur intérimaire de Bretagne, pendant l'absence de M. de Chaulnes. Lors de ses autres voyages, loin d'arrêter « le coche d'eau » sur lequel elle descendait la Loire à la hauteur du château, au pied de cette forte tour témoin de l'évasion du cardinal de Retz, elle s'arrêtait ou plus haut, ou plus bas ; au lieu d'être reçue à la lumière des torches par les gardes de la citadelle, elle était accueillie par M. d'Harouys, son cousin, tout au moins après 1660.

Celui-ci était un des plus fastueux personnages de Nantes et de la Bretagne. D'origine vraisemblablement espagnole, sa famille occupait une place importante dans la bourgeoisie nantaise. Fixés d'abord à Couëron, ses membres s'infiltrèrent peu à peu, au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, à la mairie, au présidial, à la Chambre des comptes ; l'un d'eux fut un adversaire résolu de Mercœur à l'époque de la ligue ; il expia par la prison sa fidélité au roi. Depuis lors tous les d'Harouys jouissent de la faveur des Bourbons.

Guillaume d'Harouys de la Seilleraye naquit à Nantes, le 11 décembre 1618. Il était fils de Louis d'Harouys, premier président à la Chambre des comptes de Bretagne et de Simonne Bautru. Il eut pour parrain son grand-père maternel Guillaume Bautru. Ce dernier, dont le nom a

défrayé la chronique sous Louis XIII, était le chef d'une famille de financiers et d'avocats angevins, célèbres à la cour et dans les ruelles, où si l'on en croit un de ses compatriotes, ils faisaient l'admiration et les délices des princes et des courtisans. Il fut introducteur des ambassadeurs sous Louis XIII et même membre de l'Académie française, quoiqu'il n'ait jamais rien publié.

La famille d'Harouys était alliée à toute la bourgeoisie nantaise : les Charette, les Raoul de la Guibourgère, les Bernard de la Turmelière, les Renouard de Drouges figurent tout à tour parmi les parrains et marraines des onze enfants de Louis d'Harouys et de Simonne Bautru. Autant qu'on en peut juger, elle était profondément religieuse et nullement janséniste. Deux frères du trésorier de Bretagne, Louis et Nicolas, furent jésuites. Ce dernier fut même, pendant près de trente ans, supérieur de la résidence de Nantes où la célèbre compagnie n'obtint droit d'entrée que par lettres de jussion émanées de l'autorité royale. C'était un mathématicien distingué : il publia plusieurs ouvrages sur la *Sphère* et l'astronomie. Une de ses plus jeunes sœurs, Charlotte, fut supérieure du couvent des sœurs de Sainte-Elisabeth, à Nantes.

Quant à Guillaume d'Harouys, conseiller, puis président au Parlement de Normandie, il était depuis 1657 trésorier des Etats de Bretagne. Il épousa, en 1660, Marie-Madeleine de Coulanges, troisième fille de Philippe de Coulanges, qui fut tuteur de M<sup>me</sup> de Sévigné, et de Marie Le Fèvre d'Ormesson. M<sup>me</sup> de Coulanges, dans la pensée de ses parents, était destinée à être religieuse; ils avaient même payé sa dot au monastère de Sainte-Marie du faubourg Saint-Antoine, à Paris. Ce n'était pas sa vocation. Elle vécut peu de temps en mariage, trente mois à peine. Elle donna le jour à un fils, le 18 septembre 1661, à Paris, qui reçut à Nantes, en l'église Saint-Denis, le 7 octobre 1663, le prénom d'André. Il eut pour parrain son arrière-grand-père maternel André Le

Fèvre d'Ormesson, représenté par François Bouillon de la Haie; la marraine fut Marie Coulon, veuve de Nicolas Bautre, comte de Nogent, capitaine des gardes de la porte de sa Majesté, représentée par Françoise Chichéric, femme de Nicolas Paulus, un barrois, qui servait de secrétaire à M. d'Harouys.

Quand eut lieu cette grande fête de famille, M<sup>me</sup> d'Harouys n'était déjà plus. Elle reposait dans l'enfeu de sa famille, dans la chapelle de son ancien couvent des Visitandines, au faubourg Saint-Antoine. Elle était morte à Paris, le 29 septembre 1662, quatre jours après avoir mis au monde une fille nommée comme elle Marie-Madeleine, fille qui ne vécut que douze jours.

Ces deuils pénibles ne brisèrent en aucune manière les liens qui unissaient le trésorier des Etats à M<sup>me</sup> de Sévigné. Sa maison lui demeura toujours ouverte : il n'est pas de services qu'il n'acceptât de lui rendre. Il était fier du mérite extraordinaire que tout le monde reconnaissait à sa brillante, cousine. Elle faisait honneur à son hôtel quand elle y descendait; d'un autre côté, celle-ci n'en eut pas trouvé un autre plus somptueux dans toute la ville de Nantes. Elle y séjourna, en 1666, lorsqu'elle accepta d'être marraine à Saint-Denis des enfants de ses fermiers du Buron; M. d'Harouys fut leur parrain. Elle y revint en 1668, en 1675, en 1680. Une aimable correspondance régnait entre eux qui, malheureusement, ne nous a pas été transmise. M<sup>me</sup> de Grignan ne dédaignait pas d'y prendre part, à la grande satisfaction de M. d'Harouys flatté d'être l'objet des attentions d'une gouvernante de Provence. M<sup>me</sup> de Sévigné pouvait sans crainte lui demander un service, lui recommander ses amis ou ses obligés. Il était le plus aimable des banquiers. A plusieurs reprises, elle lui emprunta des sommes importantes, en 1669, en 1675 et en 1683. En retour, elle soutenait sa réputation, l'appuyait près des ministres et des grands de la cour. Sa renommée de bel esprit, ses relations de famille

lui donnaient accès partout; son amitié avec Fouquet d'abord, avec Pomponne ensuite, avec le duc de la Rochefoucault, avec M<sup>me</sup> de la Fayette, avec M<sup>me</sup> veuve Scarron devenue M<sup>me</sup> de Maintenon lui permettait d'établir une réputation. C'est dans les salons que se formait alors l'opinion ainsi qu'entre courtisans. Au besoin, la marquise lui rendait d'autres petits services; M. d'Harouys aimait le faste et la bonne chère; elle fournissait sa cave des meilleurs crus de Bourgogne.

En 1671, lors des Etats tenus à Vitré, les premiers auxquels M<sup>me</sup> de Sévigné ait pris part, elle lui donna l'hospitalité dans la tour de Sévigné. C'était un bastion des remparts attenant à l'hôtel de son mari. Il menaçait ruine. Il s'agissait de le réparer. M. d'Harouys, en compagnie de sa cousine et de son oncle, M. de Coulanges de Chésièrre, y donna un repas splendide : les réparations furent votées d'acclamation. « Sa maison, observe M<sup>me</sup> de Sévigné, était le Louvre des Etats. Il y régnait un jeu, une chère, une liberté jour et nuit qui attirait tout le monde ». Elle n'est pas seule à noter ce goût du jeu de la part de M. d'Harouys; Olivier d'Ormesson l'observe dans son Journal.

Comme tous les riches nantais, le trésorier des Etats possédait une terre dans le voisinage de la cité : c'était la Seilleraye en Carquefou. Il l'agrandit groupant autour d'elles divers fiefs dont il hérita où qu'il acheta. Il aimait l'ostentation : l'exemple de son beau-frère Guillaume Bautru qui réparait et agrandissait le château de Serrant, en Anjou, lui donna la fantaisie d'avoir une demeure digne de sa haute situation. En 1675, « il manda à un architecte de Nantes qu'il le pria de lui bâtir une maison, il lui envoya, raconte M<sup>me</sup> de Sévigné, le dessin qui est très beau et très grand. C'est, continue-t-elle, un grand corps de logis de trente toises de face, deux ailes, deux pavillons », le tout orienté vers le soleil levant, vers les pentes arrondies des côteaux

qui bordent le Seil, à deux kilomètres des rives lumineuses de la Loire.

Lors de son précédent voyage à Nantes en compagnie de sa fille, M<sup>me</sup> de Sévigné était venue à la Seilleraye. Tout était changé en 1675 : disparu l'ancien manoir où tant de générations de magistrats avaient goûté le repos des vacances; disparus la ferme du métayer, les granges, les pressoirs, les écuries, le colombier, remplacés par un vaste palais, entouré de charmilles naissantes, de jardins à la française aux ifs nouvellement plantés. Détail qui peint l'homme, le maître de céans n'y était pas venu trois fois pendant que s'accomplissait cette vaste transformation : tout fut mal exécuté. L'abbé de Coulanges accompagnait la marquise, sa nièce; il se piquait de s'entendre en construction. « Quand il vit ce grand œuvre si mal exécuté, il fut au désespoir ». M. d'Harouys ne fit qu'en rire. A l'instar des fermiers généraux, il affectait de ne pas tenir à l'argent : large par tempérament, il était magnifique par ostentation.

Il existe divers portraits gravés de M. d'Harouys. L'un est l'œuvre de P. van Schupen. Il reproduit une peinture de de Troy, élève du portraitiste de M<sup>me</sup> de Sévigné, de son cousin Bussy-Rabutin et de M. de Grignan, l'académicien Cl. Lefebvre. De Troy allait bientôt devenir peintre du roi. Dans ce portrait, le trésorier des Etats, orné d'une vaste perruque, d'une cravate de dentelles, la poitrine barrée d'un large ruban en écharpe, a l'air imposant d'un Louis XIV de second ordre. Il rappelle Dangeau, il ne lui manque que le chamarrage des broderies d'or et des décorations. Il est heureux; on devine l'homme magnanime habitué à distribuer les faveurs. Cette gravure, exécutée en 1677, au beau temps de sa fortune, aide à comprendre les louanges que M<sup>me</sup> de Sévigné prodigue au propriétaire de la Seilleraye.

« N'oubliez pas M. d'Harouys, écrit-elle à sa fille; son cœur est un chef d'œuvre de perfection. Je trouve M. d'Harouys enthousiasmé de vous; je l'aime comme vous

savez et je me divertis à l'observer. Je voudrais que vous vissiez cet esprit supérieur à toutes les choses qui font l'occupation des autres, cette humeur douce et bienfaisante, cette âme aussi belle que celle de M. de Turenne : elle m'a paru un vrai modèle pour faire celle des rois et j'admire combien nous estimons les vertus morales : je suis assurée que s'il mourait, on ne serait pas plus inquiet de son salut que de celui de M. de Turenne ». M<sup>me</sup> de Sévigné venait de lui emprunter la forte somme.

Malheureusement M. d'Harouys avait un gros défaut pour un financier, il ne savait pas compter. Son frère Nicolas, le jésuite, était versé dans les calculs astronomiques, Guillaume cantonné dans l'arithmétique financière y faisait des faux pas. C'est M<sup>me</sup> de Sévigné elle-même qui nous l'apprend. Elle fait entendre un premier son de cloche, en 1671 : « M. d'Harouys s'embarquait à payer aux Etats 100.000 francs, plus qu'il n'avait de fonds et trouvait que cela ne valait pas la peine de le dire. Un de ses amis s'en aperçut. Il est vrai que ce ne fût qu'un cri de toute la Bretagne et jusqu'à ce qu'on lui eût fait justice : il est adoré partout et c'est avec raison <sup>(20)</sup> ».

En 1673, nouveau son de cloche : « On me mande des nouvelles de nos Etats de Bretagne. M. le marquis de Coëtquen, le fils, a voulu attaquer M. d'Harouys disant qu'il était seul riche pendant que toute la Bretagne gémissait et qu'il savait des gens qui feraient mieux que lui sa charge. M. Boucherat, M. de Lavardin et toute la Bretagne l'a voulu lapider et l'a en horreur de son ingratitude, car il a mille obligations à M. d'Harouys ». M. Coëtquen fut rappelé à Paris, blâmé de tous, mais en réalité, il n'avait pas tort. En 1675, le crédit du trésorier était encore plus ébranlé : il ne fallut rien moins que l'autorité de M. Boucherat pour l'étayer. M<sup>me</sup> de Sévigné tremblait fort pour lui : « Nous sommes fort en peine de M. d'Harouys. On nous a mandé que M. Colbert avait donné à prendre de grosses sommes sur

(20) II, p. 356.

lui sans miséricorde : cela fait saigner le cœur ». Il fut enfin « sauvé de l'abîme qu'on craignait pour lui ».

Ces réflexions d'une amie nous montrent le fort et le faible du caractère de M. d'Harouys. Au plus profond des malheurs de la Bretagne, en 1675, à l'époque de la révolte du Papier timbré, il construisait son château de la Seilleraye; on l'attaquait, mais il avait de chauds amis pour le défendre; le ministre des finances le menaçait, il gardait son assurance. En 1680, les travaux de la Seilleraye étaient achevés : M<sup>me</sup> de Sévigné trouva le château « tout poli, tout joli et tout bâti <sup>(21)</sup> ».

Les jours de prospérité étaient cependant comptés pour le trésorier. En 1687, il maria son fils unique à M<sup>lle</sup> Quentin de Richebourg, elle-même « fille unique d'un maître des requêtes au Parlement de Paris, fort riche et fort bien faite ». Ce fut le dernier sourire du bonheur : peu de temps après, le 23 octobre 1687, lors de la clôture de la session des États tenus à Saint-Brieuc, il était contraint de donner sa démission de trésorier aux États, puis il était arrêté et conduit à la Bastille. M. de la Briffe était chargé d'instruire son affaire. Un jour, il lui fallut subir un interrogatoire de dix heures : longs étaient ses comptes et la clarté n'en était pas la première qualité. « On ne sait rien de ce qu'il a dit, observe M<sup>me</sup> de Sévigné, mais le désordre est horrible ». Le roi ne permit pas aux débiteurs personnels du trésorier de le rembourser. Par ailleurs, le Parlement répugnait à se charger de cette affaire; aucun conseiller ne voulait y être commissaire, « parce que la plupart des gens de robe y étaient intéressés <sup>(22)</sup> ».

Elle fut enfin tranchée au mois de mars 1689 : « Le roi prononça, comme Salomon, écrit M<sup>me</sup> de Sévigné, et avec une bonté paternelle. Tous les contrats qui sont dans les procurations seront payés au denier vingt, les excédents

(21) VI, p. 410.

(22) VIII, p. 151, 553.

au denier vingt-deux; les billets promettant de passer contrat au denier vingt-quatre; les billets simples sur M. d'Harouys, et ainsi personne ne perdra... Le pauvre la Silleraye (André d'Harouys) est mal traité; il perd beaucoup de bien de sa mère, parce que M. d'Harouys était engagé aux Etats avant que de l'être avec sa femme. Deux hommes qui étaient à la Bastille pour lui sortent demain ».

Le trésorier se trouvait en reste de six millions six cent mille livres. « Quand les Etats de Bretagne apprirent ce désastre, ce fut une clameur. On réclama un nouveau commissaire au roi pour s'assurer de la réalité de ces chiffres ». Ils étaient trop exacts, il fallut que la province remboursât les dettes que son trésorier avait contractées pour elle; la vente des biens de celui-ci ne suffit pas à combler le déficit, c'est-à-dire, à solder les simples billets signés de sa main. Dans son malheur, le financier trouva des gens pour le plaindre : « exemple unique, remarque Saint-Simon, d'un comptable de deniers publics avec qui ses maîtres et tout le public perdent, sans que sa probité en reçût le plus léger soupçon ». M<sup>me</sup> de Sévigné fut elle-même profondément touchée dans sa fortune personnelle par cette catastrophe, car elle avait emprunté de grosses sommes à son cousin; elle était fort gênée pour les acquitter. Elle vendit à cette époque son équipage; elle se retira près de son fils, aux Rochers, dans le but de veiller à l'administration de la terre du Buron, mais aussi d'accomplir quelques économies et payer ses créanciers.

Le successeur de M. d'Harouys dans la charge de trésorier des Etats de Bretagne, M. René Le Prestre de Lézonnet, fut d'abord commis pour mettre ordre à ses affaires; puis, par arrêt du 21 décembre 1688, M. de Méjusseume (Guy de Coëtlogon), syndic des Etats, fut chargé de cet office. Le vicomte de Méjusseume était le doyen des conseillers du Parlement de Bretagne, et l'oncle de René-Hyacinthe de Coëtlogon, gouverneur de Rennes. Il trouva

dans les papiers de M. d'Harouys diverses créances sur M<sup>me</sup> de Sévigné, deux surtout plus ou moins obscures, l'une que la marquise prétendait avoir remboursée, l'autre dont il exigeait un taux que la débitrice jugeait usuraire. Ces réclamations inquiétèrent beaucoup M<sup>me</sup> de Sévigné. C'est à ces difficultés qu'elle fait allusion dans diverses lettres à sa fille : la première, du 19 octobre 1689 : « Je suis fort bien avec toute cette famille de Coëtlogon. Je ne sais si Méjusseume me voudra étrangler volontairement, mais son frère, le comte, sa sœur, la religieuse (une Visitandine qui faillit être supérieure du couvent de Nantes), son neveu l'évêque et le gouverneur de Rennes me font mille honnêtetés et même trop, car la marquise de Coëtlogon m'est toujours venue voir la première toutes les fois que j'ai été à Rennes et son mari aussi, et elle ne fait pas de même à ma belle-fille; cela est mal et elle en boude, mais cela est ainsi ».

Le 6 novembre 1689, l'inquiétude de la marquise est plus grave : « M. de Méjusseume a dit à mon fils mille civilités pour moi, que j'étais la maîtresse, qu'il ne parlerait point de mon affaire, que quand je voudrais (vraiment je ne le voudrai jamais), que ce serait devant M. de Pontchartrain (le ministre des finances) qu'elle serait jugée; enfin, toutes sortes de dûtelés enveloppées dans toutes les honnêtetés du monde. N'en soyez pas plus fâchée que moi. Rochon, notre Rochon ne m'abandonnera pas; il croit mes raisons bonnes et que si Méjusseume avait voulu il pouvait supprimer cet acte comme ayant été payé et le reste comme usuraire. Mais Dieu ne veut pas. Je n'en serai pas moins honnête quand je serai à Rennes pour toute cette famille. Je suis fort bien avec eux dont je persuaderai peut-être Méjusseume. Que sait-on ? »

L'habile marquise parvint à ses fins; elle se tira du mauvais cas où l'avait mise l'incurie de son cousin d'Harouys. Le 2 avril 1690, elle écrit à sa fille cette parole rassurante : « Le Parlement me console parfaitement de l'absence du

lieutenant de roi (M. de Coëtlogon, gouverneur de Rennes); mais *je gouverne M. de Méjusseume*, sa femme, un de ses frères, une sœur religieuse, une nièce. Enfin tout va bien <sup>(23)</sup> ».

Elle ne garda pas rancune à son cousin : « Notre pauvre d'Harouys, dit-elle, s'est ruiné par la passion outrée de faire plaisir à tout le monde; c'était sa folie, il trouvait impossibilité à refuser. Je ne l'excuse pas, mais cela fait voir que les meilleures choses sont mauvaises quand elles ne sont point réglées par le jugement et ce défaut est si rare que jamais il ne se trouvera de déroute pareille ni fondée sur un tel abus de la générosité <sup>(24)</sup> ». M. d'Harouys n'en demeura pas moins à la Bastille, « fort tristement ». « Il voit son fils, remarque-t-elle, à qui j'écris de temps en temps; celui-ci demande toujours qu'on permette à son père d'aller mourir à La Flèche, aux Jésuites <sup>(25)</sup>, et de sortir de prison : il n'y a point encore eu de réponse ». Il ne devait point y en avoir : le vieillard demeura treize ans prisonnier. « Les créanciers de billets, continue la marquise, — qui ont tout perdu, — sont furieux et menaçants contre sa personne. Un nommé Braguelonne qui perd son pain voulait recommencer un procès criminel; M. de Pontchartrain l'en a empêché : ce reste de murmure sert peut-être à le tenir plus longtemps dans cette vilaine Bastille ». Enfin, détail qui peint la détresse de la famille d'Harouys, elle ajoute : « La Sillerayc et sa femme sont toujours comme vous les avez laissés : elle n'a point d'enfants; ils ont quitté leur maison et M<sup>me</sup> de Nogent (une Bautru, leur parente), à leur grand regret, pour aller tout auprès de M. et M<sup>me</sup> de Richebourg, où ils vont manger <sup>(26)</sup> ».

(23) IX, p. 264-265; CAPMAS, II, 342. — Arch. de Loire-Infér., B 89, f<sup>os</sup> 131-132.

(24) IX, p. 434.

(25) Le 29 janvier 1688, le marquis de Seignelay, autorisé par le Roi, permit au P. Bourdaloue de visiter M. d'Harouys, à la Bastille, toutes les fois qu'il le voudrait (DEPPING, *Correspondance administrative du règne de Louis XIV*, t. II, p. 606).

(26) CAPMAS, II, 357, 358.

Six mois après la mort de M<sup>me</sup> de Sévigné, M. d'Harouys fut frappé d'apoplexie. M<sup>me</sup> de Coulanges vola à son secours. Dans son agonie, il parlait sans cesse de son ancienne amie : « Si elle était de ce monde, disait-il, elle serait de celles qui ne m'abandonneraient pas ». Bel éloge de celle dont on a dit : elle ne perdit pas d'autres amis que ceux que la mort lui enleva. Le vieillard recouvra la santé. Quatre ans après, une seconde attaque le terrassa. M. d'Harouys était demeuré nantais jusqu'au bout : son fils fit venir près de lui les membres de sa famille et pour l'assister deux récollets de Nantes. Le mardi 16 novembre 1699, il s'éteignit : un prêtre de la paroisse voisine de Saint-Paul le conduisit à l'église des religieuses de Sainte-Marie du faubourg Saint-Antoine, dans le caveau de famille des Coulanges où sa femme l'attendait depuis longtemps; il y eût retrouvé M<sup>me</sup> de Sévigné, si elle n'avait été surprise par la mort en Provence.

L'amitié qui unissait les parents unit aussi les enfants. M. d'Harouys fils et Charles de Sévigné se retirèrent l'un et l'autre à la maison de l'Institution des Pères de l'Oratoire, à Saint-Jacques du Haut-Pas, afin de s'y préparer à la mort. Charles de Sévigné y mourut le premier. Il choisit pour exécuteur testamentaire son cousin d'Harouys : en reconnaissance de ce suprême service, il lui légua la pendule qui décorait la cheminée de sa chambre. Ils étaient l'un et l'autre teints de jansénisme. Saint-Simon a tracé en quelques lignes l'oraison funèbre du dernier des d'Harouys : « Il fut, dit-il, maître des requêtes et intendant de province avec réputation d'esprit et de probité. Il se fit aimer et estimer et il aurait été plus loin, si la piété, tant de lui que de sa femme, dont il n'avait pas d'enfants, ne les avait engagés à tout quitter pour ne penser qu'à leur salut. J'ai fort vu M<sup>me</sup> d'Harouys à Pontchartrain, qui avait beaucoup d'esprit et un esprit très aimable et orné, extrêmement dans les bonnes œuvres et extrêmement janséniste. Je me suis sou-

vent divertie à disputer avec elle. J'étais ravi quand je l'y trouvais ».

**En visite dans la Ville de Nantes :**

**M. de Becdelièvre, Sylvie de Tonquédec, M. de Molac, M. de Chalucet et M. le comte de Morveaux, l'abbé de Chalucet, M. de Béchameil de Nointel. — Les parents de M. de Sévigné.**

M. d'Harouys appartenait par ses fonctions au monde de la magistrature : c'était un personnage officiel : de sa porte on passait tout naturellement à celle des différents administrateurs du comté nantais. Ils étaient presque tous ses parents.

M<sup>me</sup> de Sévigné ne prodiguait pas les visites, surtout en province, mais la considération dont elle jouissait, son mérite reconnu, ses relations de famille l'obligeaient à les recevoir et à les rendre. On venait prendre près d'elle l'air de la cour et des salons de Paris. D'un autre côté, le mariage de sa fille avec le comte de Grignan, gouverneur de Provence, en fait, sinon en droit, ses relations avec le duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, près duquel son cousin Emmanuel de Coulanges vivait presque continuellement, obligeaient en quelque sorte les autorités nantaises à venir lui présenter leurs hommages.

Voici tout d'abord M. le président de la Cour des comptes, J.-B. de Becdelièvre de la Bunelaye et sa jeune femme, Renée de Sesmaisons de Tréambert. C'était un neveu de M. d'Harouys <sup>(27)</sup>. M<sup>me</sup> de Sévigné dina dans leur hôtel de la Papotière, en la paroisse Saint-Vincent, au retour d'un voyage au Buron, le 27 mai 1680 : « Il faut que je vous conte ce que c'est que ce premier président : vous croyez que c'est une barbe sale et un vieux fleuve comme votre Raguse, point du tout : c'est un jeune homme de vingt-

(27) J.-B. de Becdelièvre de la Bunelaye, avocat général à la Cour des comptes, épousa, le 18 juin 1647, à Saint-Denis, Louise Harouys, sœur du trésorier des Etats.

sept ans, neveu de M. d'Harouys, un petit de la Bunelaye, fort joli, qui a été élevé avec le petit de la Seilleraye, que j'ai vu mille fois sans jamais m'imaginer que ce pût être un magistrat. Cependant il l'est devenu par son crédit et moyennant quarante mille livres, il a acheté toute l'expérience nécessaire pour être à la tête d'une compagnie souveraine qui est la Chambre des comptes de Nantes; il a de plus épousé une fille que je connais fort, que j'ai vue cinq semaines tous les jours aux Etats de Vitré; de sorte que ce premier président et cette première présidente sont pour moi un petit jeune garçon que je ne puis respecter et une petite jeune demoiselle que je ne puis honorer. Ils sont revenus de la campagne où ils étaient, ils ne me quittent point ».

M<sup>me</sup> de Sévigné n'était pas seule à sourire de la jeunesse de M. le Premier Président de la Cour des comptes. On en causait dans tous les salons nantais <sup>(28)</sup>. Lorsqu'il fut nommé par le roi à cette haute dignité, il lui manquait douze ans deux mois et dix jours, à la date du 10 juin 1677. Il était donc né le 1<sup>er</sup> avril 1650. Les règlements exigeaient qu'il eût eu quarante ans à la date de sa nomination <sup>(29)</sup>. Les conseillers murmurèrent. Louis XIV dut les rappeler au respect vis-à-vis de leur jeune président. Depuis lors, celui-ci acquit plus d'âge et de considération. Il devint une des meilleures têtes de la province. Le grand roi qui savait juger les hommes lui a rendu ce magnifique témoignage : « L'intégrité, la sagesse et le caractère inflexible d'un seul ramènent les têtes exaltées et il concilie ce qu'il me doit avec ce que les Bretons attendent de son activité ». Il est heureux que M. de Trévaly-Sesmaisons n'ait pas connu les propos que M<sup>me</sup> de Sévigné tenait à sa fille au sujet de son neveu et de

(28) Il succédait à M. Charette de la Bretonnière, voisin de M<sup>me</sup> de Sévigné, au Buron.

(29) En 1680, M. de Becdelièvre n'avait plus 27 ans, mais 30. M<sup>me</sup> de Sévigné parle comme les mécontents, pour qui le premier président avait toujours 27 ans.

sa nièce, il se fut moins mis en peine de l'aider dans la gestion du Buron.

\*  
\*\*

Il est une autre nantaise, parente de M. d'Harouys, que M<sup>me</sup> de Sévigné a également transpercée de ses traits, c'est Sylvie de Quengo de Tonquédec, *la Tonquédette*, qui fut un instant l'objet des recherches de son fils. A cette époque, reconquis par l'amour de la Bretagne, lassé de la cour, Charles de Sévigné ne songeait plus qu'à être un gentilhomme campagnard. Il voulait s'établir, mais son cœur hésitait entre deux jeunes filles, toutes deux d'excellente maison, M<sup>lles</sup> Gourray de la Coste et Sylvie de Tonquédec. Celle-ci semble bien avoir eu ses préférences. Il fit pour elle des folies. Ce n'était pas l'affaire de M<sup>me</sup> de Sévigné : elle n'avait point élevé son fils pour qu'il brillât à Quimper, mais à la cour. Il faut voir comme elle en parle : « Tous les Tonquédec sont ici, à Vitré, écrit-elle à sa fille, le 10 août 1680. Je voudrais que vous vissiez combien il faut peu de mérite et de beauté pour charmer mon fils; son goût est infâme : c'est ce qui me fait croire qu'il ne nous aime point. Ceci n'est pas humble, mais il faut qu'il passe <sup>(30)</sup> ». Huit jours après elle revient sur le même sujet : « Je croyais donc voir mon fils à tout moment dans ces bois; mais devinez ce qu'il a fait? Il a traversé je ne sais par où et enfin s'est trouvé à Rennes où il me mande qu'il sera jusqu'au départ de M. de Chaulnes. Il me paraît qu'il a voulu faire cette équipée pour M<sup>lle</sup> de Tonquédec, il sera bien embarrassé, car M<sup>lle</sup> de la Coste n'en jette pas sa part aux chiens : le voilà donc entre l'orge et l'avoine, mais la plus mauvaise orge et la plus mauvaise avoine qu'il pût jamais trouver ». M<sup>lle</sup> de la Coste était la fille de Jean-François Gourray, seigneur de la Coste, lieutenant général dans les quatre évêchés de Basse-Bretagne, et de Madeleine de Rosmadec. Elle était la petite-nièce du maréchal de Guébriant, la nièce

(30) T. VII, p. 18.

de l'évêque de Vannes, Charles de Rosmadec. Elle appartenait à la meilleure noblesse bretonne. Elle devint d'ailleurs la belle-sœur de M. de Sévigné, car elle épousa son beau-frère, M. de Bréhan-Mauron. On voit quelles étaient les préventions de M<sup>me</sup> de Sévigné.

Quant à M<sup>me</sup> de Tonquédec, c'est mieux encore. Elle fut baptisée à Saint-Vincent de Nantes, le 7 septembre 1661, par Mgr Hardouin de Péréfixe de Beaumont, le précepteur de Louis XIV lui-même, son oncle et son parrain <sup>(31)</sup>. Il était alors évêque de Rodez et devait être, un an plus tard, archevêque de Paris, par la grâce de son royal élève, mais aussi grâce à son mérite personnel. Elle était fille de René de Quengo <sup>(32)</sup>, marquis de Tonquédec, et de Simonne de Péréfixe de Beaumont. Cette dernière avait pour père un ancien commandant de la ville de Nantes, Charles de Péréfixe, un officier poitevin, qui, au cours de son séjour à Nantes, avait épousé Gabrielle d'Harouys, la sœur aînée de M. d'Harouys, trésorier de Bretagne.

On le voit, M<sup>me</sup> de Sévigné était difficile dans le choix de ses belles-filles. Elle ne pardonnait pas à M<sup>me</sup> de la Coste et M<sup>me</sup> de Tonquédec d'être bretonnes et surtout étrangères à la cour. Elles avaient enfin le tort inexpiable de ne pas être de riches héritières.

M<sup>me</sup> de Sévigné était oublieuse : elle ne se souvenait plus que le marquis de Tonquédec lui avait jadis fait la cour à Paris et qu'elle avait marqué plus d'égard pour lui que pour le seigneur de Blain, son suzerain, M. le duc de Rohan-Chabot. Mais depuis qu'il s'était retiré en Basse-Bretagne, il ne comptait plus dans sa pensée. Elle ne pouvait comprendre l'influence qu'il exerçait sur son fils : « Pour la

(31) Parmi les témoins du baptême, je trouve : G. d'Harouys, sa femme Marie-Madeleine de Coulanges; un de Sévigné, Léonor du Bellay, Marie-Urbain de Maillé Brezé, femme du marquis de Chalucet, gouverneur du château de Nantes.

(32) René de Quengo de Tonquédec avait épousé, le 6 février 1659, en la chapelle de Saint-Guédas, en Saint-Denis de Nantes, Simonne de Péréfixe de Beaumont, fille de feu Charles de Péréfixe de Beaumont, gouverneur de la ville et château de Nantes et de feu Gabrielle d'Harouys.

première fois, s'écriait-elle, Tonquédec a commencé d'être admiré et à paraître digne d'être imité : ce serait vouloir arrêter le Rhône que de s'opposer à ce torrent » à ce goût de mon fils pour la Bretagne. « La peur de se ruiner est un prétexte au goût breton : il ne l'a eu que depuis qu'il a contemplé Tonquédec sur son pailler de province. Il n'était point si plein de considération auparavant; enfin je sens toute l'horreur de cette dégradation <sup>(33)</sup>.

Un voyage dans la propriété de Tonquédec avait accompli, un peu d'amour aidant, cette transformation dans l'âme de Charles de Sévigné. Il avait vu le vieux château des Coëtmen, il en avait admiré les tours, les bois, les étangs sur les rives du Guer; il avait vu le seigneur du bien maître dans sa paroisse, trônant comme un roi dans sa collégiale, encensé à l'église, commandant au presbytère <sup>(34)</sup>; il avait été séduit par ce spectacle. A son tour, il eût voulu être prince dans son village au lieu de traîner ses pas dans les couloirs de Versailles. Il fit son possible pour entraîner sa mère à Tonquédec; peine perdue, la marquise lui signifia qu'elle n'irait jamais, même pas pour y voir le neveu de M. d'Harouys.

\*  
\*\*

Le gouverneur du comté nantais était alors le marquis de Molac, Sébastien de Rosmadec. Il logeait au château. Il avait épousé Renée de Budes de Sacey, nièce du maréchal de Guébriant. Fils d'un père fort lettré, très instruit de tout ce qui concernait la noblesse de la province, grand collectionneur de chartes et de manuscrits, Molac n'avait guère d'autres qualités que sa grande richesse. Ni M<sup>me</sup> de Sévigné, ni son oncle, l'abbé de Coulanges, n'avaient d'admiration pour lui ou pour sa femme. Ils les trouvaient gauches et ridicules.

(33) T. VI, p. 188, 263, 308.

(34) Arch. de la Loire-Infér., B 1653. Aveux et minus de Tonquédec fournis par René de Quengo.

Ils craignaient le séjour du Buron à cause de leur voisinage. « Je crains M. de Molac, écrit la marquise à sa fille, le 13 mai 1680 : il est ici et viendra encore me dire vingt fois de suite comme il le fit une fois que vous y étiez : « Vous deviez bien m'avertir de ça, vous deviez bien m'avertir de ça. » Vous souvient-il de cette sottise ? »

Aux yeux de la marquise, le ménage avait encore un double tort : il était avare, il n'estimait pas à son juste prix l'honneur d'un mariage avec la famille d'Arnauld de Pomponne. « On me dit hier, en arrivant, 15 octobre 1677, que le mariage de M<sup>lle</sup> de Pomponne qui était fait est entièrement rompu. M. de Molac est assez sot et sa femme assez avare pour avoir fait quelque ridicule difficulté <sup>(35)</sup> ». M. le Gouverneur et sa femme n'avaient pas pour M<sup>lle</sup> Marie-Emmanuel Arnauld les mêmes yeux que Racine et Boileau. Ils cherchèrent ailleurs une épouse pour leur fils : ils la trouvèrent dans la personne de M<sup>lle</sup> Catherine Gaspard de Scoraille de Roussille, la sœur de M<sup>me</sup> de Fontanges. On sait les appréciations de M<sup>me</sup> de Sévigné sur l'étonnante fortune de cette dernière : « La cour est la plus belle place de l'univers ! celle de Danaé est une autre merveille ! La pluie d'or est fort abondante, nulle de ses sœurs n'approche de sa beauté. mais leurs établissements ne seront point médiocres et n'en seront pas moins solides ». M. de Molac avait compté sans les coups de la fortune : moins de six mois après le mariage de son fils, M<sup>me</sup> de Fontanges mourait de langueur à l'abbaye de Chelles.

Parvenu au seuil de la vieillesse, diminué par la maladie, le gouverneur de Nantes gardait encore un reste d'ambition. Il se savait le premier marquis de Bretagne et voulait être chevalier des ordres du Roi. En 1688, il vint à la cour pour

(35) Le mariage, en effet, avait été un moment arrêté. Le 12 octobre 1677, M<sup>me</sup> de Sévigné écrit : « Je fus hier chez M. de Pomponne; j'y trouvai toute la joie du mariage avec le fils du marquis de Molac. Il lui fait avoir sa survivance et un brevet de retenue de deux cent mille livres, et les nourrira six ans, c'est-à-dire, leurs personnes et trois ou quatre personnes pour les servir. Vous arriverez assez tôt pour cette noce. » CAPMAS, *Lettres*, II, p. 19.

solliciter le cordon bleu du Saint-Esprit. M<sup>me</sup> de Grignan s'y trouvait elle-même, elle le sollicitait également pour son mari. Ce fut l'occasion de sa part de croquer une dernière fois la déplaisante silhouette de celui qu'elle avait connu dans sa jeunesse : « Il vient tous les jours ici de vilains visages pour demander cette faveur, entre autres celui de M. de Molac, qui joint à une grimace naturelle une convulsion si affreuse que l'on ne peut le regarder sans frayer ou sans rire <sup>(36)</sup> ».

Le marquis n'était plus qu'une ruine. On le trouvait au-dessous de sa situation. L'intendant de la province voulait lui donner un lieutenant de roi pour faire sa charge. Il y réussit. Charles de Sévigné fut nommé à ce nouveau poste au mois de septembre 1693. Un mois après, M. de Molac mourait à Paris. Nantes lui fit de magnifiques funérailles.

Son fils lui succéda dans sa charge de gouverneur de Nantes et du pays nantais. Il mourut lui-même, à Paris, le 13 novembre 1700, âgé de quarante-deux ans. Sa veuve devait rapporter son cœur à Nantes. Elle ne le fit pas : la ville ne célébra pas sa sépulture.

\*  
\*\*

M. de Molac père eut pour lieutenants dans le gouvernement de la ville et du château de Nantes le marquis de Chalucet Jean-François Bonnin, et son fils Charles-Marie Bonnin, comte de Montreveaux.

Le premier était un ancien soldat de la guerre de trente ans. Le cardinal de Richelieu l'avait donné comme second à son neveu le maréchal de la Meilleraye. Il habitait le château de Nantes : il entretenait avec soin sur la tour voisine de la Loire et du palais ducal des treilles. Nul soldat n'avait le droit de franchir la clôture de ce jardin suspendu. Le cardinal de Retz, prisonnier d'état dans la citadelle sous la garde du maréchal de la Meilleraye, avait toutefois l'autori-

(36) VIII, p. 147.

sation de s'y promener. Un soir, il quitta sa simarre rouge, la déposa sur un créneau et se fit descendre par une corde que tenait le bras d'un de ses chanoines au pied de la tour où l'attendait le chevalier de Sévigné.

M. de Chalucet avait épousé une parente de M. d'Harouys, Urbaine de Maillé, dame du Vau de Chavaigne. Le trésorier de Bretagne maria sa fille à M. Lamoignon de Bâville. Lorsque M. de Chalucet mourut, le 27 mai 1670, son corps fut conduit à Montreveaux, terre qu'il avait achetée depuis peu.

C'est de cette terre que son fils et son successeur dans la charge de gouverneur de la ville et du château de Nantes, Charles-Marie Bonnin, prend le nom, quand il se fait appeler le comte de Morveaux. Cette petite ville angevinè n'était pas alors autrement connue<sup>(37)</sup>. Il avait épousé une riche héritière, Marthe-Elisabeth de Renouard, fille de l'unique académicien nantais, César de Renouard, ex-trésorier des Etats de Bretagne : l'or est une clef qui ouvre bien des portes. Nul lecteur de M<sup>me</sup> de Sévigné n'ignore les difficultés qu'il suscita au marquis de Sévigné dans ses fonctions de lieutenant de roi dans le comté nantais. Vieux, cassé, impotent, à peine capable de se soulever de son fauteuil, mais toujours jaloux de ses droits, il ne lui pardonnait pas de le supplanter dans la présidence de la mairie nantaise, lors de l'installation des échevins et de la convocation des milices. Il mourut au château de Nantes, le 14 novembre 1698.

Il avait pour frère l'abbé de Chalucet, bel esprit qu'on écoutait avec plaisir en chaire, à Nantes. La ville lui confia le soin de prononcer l'oraison funèbre du maréchal de la Meilleraye. Devenu évêque de Toulon, il fréquentait à Paris les lettrés du grand siècle : Bourdaloue, Racine, Boileau, Corbinelli. Il était présent à ce repas fameux où Boileau tenant tête à un Jésuite assez osé pour le contredire, affirma

(37) L'appellation de Morveaux est toujours en usage dans les Mauges. On parle encore couramment des foires de Morveaux.

qu'il ne plaçait qu'un moderne au-dessus des anciens : l'auteur des *Petites Lettres*, Pascal, en personne. Mgr de Chalucet fut un prélat modèle. Il collabora avec M. de Grignan à la défense de Toulon contre les Impériaux. Dans leur reconnaissance, ses diocésains lui élevèrent une statue devant l'hôtel de la mairie.

A ces relations officielles ou semi-officielles joignons celles que M<sup>me</sup> de Sévigné établit, en 1680, avec l'intendant de Bretagne, M. Béchameil de Nointel et sa jeune femme, M<sup>lle</sup> Le Ragois de Bretonvilliers. Ils habitaient rue de Verdun, non loin des d'Harouys.

\*  
\*\*

Du fait de son mari, M<sup>me</sup> de Sévigné possédait un certain nombre de parents en pays nantais. Il ne semble pas toutefois qu'elle ait mis grand empressement à les voir.

Elle a rappelé, dans une lettre de 1680, la visite impromptue que lui fit M<sup>me</sup> de la Hamelinière, née Madeleine Bidé. Conduite par les magnifiques chevaux du marquis de la Roche-Giffart, Henri de la Chapelle, huguenot entêté et violent dont la fille, riche héritière enlevée à ses parents et conduite à Fontevrault, épousa le neveu de M<sup>me</sup> de Montespan, M. de Damas-Thiange, M<sup>me</sup> de la Hamelinière surprit aux Rochers M<sup>me</sup> de Sévigné qui la connaissait à peine. Claire de la Chapelle est cette petite huguenote aux cheveux bouclés avec laquelle discute la marquise sur le salut des enfants morts sans baptême. M<sup>me</sup> de la Hamelinière était la femme de Samuel Pantin, seigneur de la Hamelinière, en Chantoceaux. Il avait pour mère Marie de la Crossonnière, fille elle-même de Marie de Sévigné, grand'tante de M<sup>me</sup> de Grignan et du marquis de Sévigné.

Un jour que Emmanuel de Coulanges assistait aux Etats de Bretagne, en 1679, il fut abordé par un gentilhomme

ancien nommé Julien Pantin de la Guerre. Il lui fit connaître sa parenté : il était fils de Jeanne Laurent; il était donc parent de M<sup>me</sup> de Sévigné, parent lointain, il est vrai, car il lui fallait remonter à cent vingt ans en arrière pour trouver un ancêtre commun à lui et aux enfants de la célèbre marquise <sup>(38)</sup>. M. de Coulanges cultivait les muses et non point le démon des généalogies. Il eût été embarrassé de citer ses aïeux dont il se souciait fort peu. Il appartenait, déclare Bussy-Rabutin, à une famille dont les grands-parents avaient connu la faim. Pour lui, tout petit, tout rond, il était incapable de rien prendre au sérieux. Tout lui était prétexte à chansons. Il a célébré en petits vers badins même les péripéties d'un conclave. Il était le commensal habitué de M. de Chaulnes, l'amusement de son salon, le poète qui couronne de ses vers les toasts d'un festin. Il mit en chanson la rencontre qu'il avait faite : *Pour M. de la Guerre de la maison de Pantin*, afin de la faire entendre à sa cousine.

Mais la Guerre, pourquoi venir de temps en temps  
 Me parler de généalogie ?  
 Est-ce que tu prétends  
 Que j'honore des gens  
 Qui ne sont plus en vie  
 Il y a six vingt ans ?  
 O digne fils de ton père Pantin, de ta mère Laurent !

Mais la Guerre pourquoy de momens en momens  
 Tombez-vous d'une maladie ?  
 La sœur de dom Bertrand  
 En faisait tout autant  
 Qui jamais en sa vie  
 N'eut de contentement.

Ah ! puez-vous, rejetton de Pantin, rejetton de Laurent !

Certes, il ne serait pas juste d'attribuer à M<sup>me</sup> de Sévigné toutes les boutades de son cousin; toutefois, il n'est pas douteux que ses chansons ne nous donnent les échos des sentiments qui l'animaient elle et les siens à l'égard des

(38) Pierre de Sévigné, seigneur des Rochers, du Buron, etc., avait épousé, en 1562, Jeanne Laurent, dame de la Morandaie et du Brandois. C'était le cinquième aïeul de Charles de Sévigné.

Nantais et des Bretons. L'historien des Etats de Bretagne sous Louis XIV ne doit pas plus négliger l'étude des chansons d'Emmanuel de Coulanges que les lettres de M<sup>me</sup> de Sévigné. Elles se complètent les unes les autres. Je ne connais pas de plus gentil tableau que l'adieu adressé par le chansonnier aux Etats de Bretagne qui se tenaient à Nantes, en 1681, en la maison des Cordeliers. En douze vers, il a peint ces assises de la province, sujet de réjouissance pour la société, objet d'émoi pour les communautés qui les subissaient :

Puisqu'enfin aujourd'hui finissent les Etats,  
 Adieu prélats, barons, ville de Nantes !  
 Adieu, Messieurs du tiers ; adieu les grands repas  
 Dont il n'est malotru qui ne se sentent !  
 Adieu tous les plaisirs ; adieu maris fâcheux !

.....  
 Détalez promptement marchands de tous métiers  
 Voilà le bon temps passé !

Balayez vos dortoirs, bons Pères Cordeliers.  
 Il faut qu'au bruit succède le silence.  
 Rentrez dans le devoir, novices dissipés.  
 Et vous, gardien, prêchez  
 La Pénitence.

**Marie Goddes ou M<sup>me</sup> de la Troche.**

**M<sup>me</sup> de Sévigné à Maumusson.**

Le 29 février 1671, M<sup>me</sup> de Sévigné écrivait à sa fille .  
 « M<sup>me</sup> de la Fayette vous cède sans difficulté la première place auprès de moi... Cette justice la rend digne de la seconde. Elle l'a aussi. La Troche s'en meurt, parce qu'elle n'a que la troisième ». Quelle était donc cette dame de la Troche qui tenait un si haut rang dans l'intimité de la marquise et qui ne se consolait pas de n'être pas au premier ?

M<sup>me</sup> de la Troche se nommait de son véritable nom Marie Goddes de la Perrière; elle était femme d'un conseiller au Parlement de Bretagne, Martin de Savonnières, seigneur

de la Troche, qu'elle avait épousé le 28 novembre 1641. Elle habitait ordinairement le château de la Motte, en Maumusson, à quelques lieues d'Ancenis. Elle était donc Angevine par sa naissance et par son mariage, mais Bretonne par son domicile.

Elle était fille de Charles Goddes de la Perrière, conseiller au Parlement de Bretagne, et de Marie Daguet. Elle n'appartenait point à une famille d'ancienne noblesse. Ses grands-parents étaient de petits officiers de judicature dans les domaines des Cossé-Brissac; ils avaient été anoblis pour services rendus lors de la reddition de Paris, à Henri IV, par le maréchal de Brissac, à l'époque de la Ligue. Depuis lors ils étaient fixés à Avrillé, aux portes d'Angers, dans leur terre de la Perrière.

Martin de Savonnières était seigneur de la Troche, en la paroisse du Voide en Anjou<sup>(39)</sup>, et de la Motte en Maumusson, terre que lui avait apportée sa mère Jeanne Raoul. Cette dernière était la nièce de Mgr Jacques Raoul de la Guibourgère, qui, à l'exemple des évêques de la primitive église, avait échangé son fauteuil de sénéchal de Nantes pour le siège épiscopal de Saintes.

Marie Goddes avait pour tante M<sup>me</sup> Jean d'Harouys de L'Espinay, en Carquefou<sup>(40)</sup>. Mais il ne semble pas qu'il faille chercher de ce côté l'origine de ses liaisons avec M<sup>me</sup> de Sévigné. Elles apprirent à se connaître, croyons-nous, dans le voisinage de Ménage, le plus célèbre des beaux esprits angevins<sup>(41)</sup>, à moins que ce ne soit près de Renaud de Sévigné, oncle de la marquise. Celui-ci avait épousé Isabelle Péna, mère de M<sup>lle</sup> de la Vergne, la future M<sup>me</sup> de la Fayette. Il était seigneur de Champiré-Baraton, en Grugé-

(39) Canton de Vihiers (Maine-et-Loire).

(40) Le 7 juillet 1614, Jean d'Harouys, éc. s. de l'Epinay, épousa, à Saint-Maurille d'Angers, Charlotte Goddes, fille de Charles Goddes et de Vincente Lefebvre.

(41) Dans ses vers, Ménage parle assez souvent de M<sup>me</sup> de Sévigné, très souvent de M<sup>me</sup> de la Fayette (Laverna), mais jamais de M<sup>me</sup> de la Troche.

l'Hôpital<sup>(42)</sup>. Sa femme et sa belle-fille se réfugièrent, pendant les troubles de la Fronde, dans les paisibles campagnes du Craonnais, dans l'ancienne gentilhommière des Baraton. Lui-même y fut exilé après l'évasion du cardinal de Retz. On y montre encore la tour qui, dit-on, abrita M<sup>me</sup> de Sévigné lors de ses visites à son oncle, à l'écart des grands bois, tout près de l'ancien moulin seigneurial aujourd'hui ruiné. Autorisé à séjourner à Angers, Renaud de Sévigné y perdit sa femme qui fut inhumée à Saint-Maurille, le 2 février 1656. A défaut d'indices plus sérieux, nous nous bornons à faire ces rapprochements pour expliquer l'amitié qui, pendant près de cinquante ans, unit Marie Goddes à la marquise de Sévigné. En tout cas, elles étaient liées bien avant que M. d'Harouys eût épousé Marie-Madeleine de Coulanges. Dès le 12 septembre 1656, M<sup>me</sup> de Sévigné écrit des Rochers à Ménage : « M<sup>me</sup> de la Troche est ici qui vous baise les mains ».

Leur amitié était très vive. La marquise disait couramment à propos de M<sup>me</sup> de Savonnières : « Je m'en vais me promener à Vincennes en famille et en Troche ». C'est en sa compagnie qu'elle allait renouveler sa garde-robe pour briller en Provence, car pour la Bretagne, « elle ne se mettait pas en frais ». Lorsque M<sup>me</sup> de Grignan quitta sa mère pour rejoindre son mari dans son lointain gouvernement, cette dernière se réfugia dans son chagrin à Sainte-Marie, mais immédiatement après, dans la maison de M<sup>me</sup> de la Troche; ensemble elles allèrent se promener à l'Arsenal.

(42) En exécution du testament de sa mère, M<sup>me</sup> de la Fayette dut donner une somme de 2.000 livres pour une fondation de 100 livres de rente destinée à l'entretien d'un prêtre écolâtre, à Grugé. Cette rente assise sur Champiré fut créée par acte passé devant Gallois et Tiber, notaires à Paris, le 20 février 1680. Tous les héritiers de Renaud de Sévigné y comparurent avec M<sup>me</sup> de la Fayette et Ch. Hilaire Piet, exécuteur testamentaire du défunt. La marquise de Sévigné y représenta M<sup>me</sup> de Grignan. — Le 20 février 1687, les héritiers de Renaud de Sévigné, au nombre de huit, descendants de son frère Charles et de ses deux sœurs, M<sup>me</sup> de la Crossonnière et M<sup>me</sup> de Morais, se réunirent en personne ou par fondés de pouvoir en l'étude de M<sup>e</sup> Bretin, notaire à Rennes, et vendirent Champiré-Baraton pour 40.000 livres à Louis de Lantivy, seigneur de l'Île-Tizon. — Charles de Sévigné et M<sup>me</sup> de Grignan recueillirent 25.000 livres dans la succession de leur oncle (*Revue d'Anjou*, 1852, t. II, p. 327).

M<sup>me</sup> de Savonnières lui avait donné une des plus grandes preuves d'affection qu'une femme puisse donner à son amie : elle l'avait choisie pour être la marraine d'un de ses fils. En 1658, le 25 octobre, à l'époque de la chasse, à la fin des vacances parlementaires, M<sup>me</sup> de Sévigné vint au château de la Motte, puis elle tint sur les fonds baptismaux de l'église de Maumusson, Charles-Henri de Savonnières, né le 25 avril précédent, à Saint-Julien d'Angers. Le parrain fut le marquis de Vesins, Charles-François d'Andigné. Celui-ci était un parent des Goddes : sa femme était une cousine germaine de M<sup>me</sup> de la Troche. M. de Coulanges a célébré dans ses chansons les charmes de leur fille.

Inutile de dire après cela que M<sup>me</sup> de la Troche était de tous les dîners, de toutes les promenades à Livry et ailleurs, qu'elle embrassait avec ferveur les querelles, les préférences et les intérêts des Sévigné et des Grignan. Cependant cette amitié n'était pas de tout repos. Si de la part de M<sup>me</sup> de Sévigné, elle était exempte de passion, elle était traversée de fréquentes crises de jalousie de la part de M<sup>me</sup> de Savonnières. Celle-ci ne comprenait pas qu'on pût lui préférer quelqu'un. Or, M<sup>me</sup> de Sévigné entretenait au faubourg Saint-Germain certaines relations qu'elle cultivait avec un soin extrême : le cardinal de Retz, le duc de la Rochefoucauld, et surtout M<sup>me</sup> de la Fayette, la belle-fille de Renaud de Sévigné, qui ne quittait pas l'hôtel de l'auteur des *Maximes*.

Le 15 avril 1672, la marquise écrit à M<sup>me</sup> de Grignan : « Je ne vous parle guère de M<sup>me</sup> de la Troche, c'est que les flots de la mer ne sont pas aussi agités que son procédé avec moi. Elle est contente et mal contente dix fois par semaine et cette diversité compose un désagrément incroyable dans la société. Cette préférence du faubourg est à un point à quoi il est difficile de remédier : on m'y aime autant qu'on y peut aimer; la compagnie est sûrement bonne; je n'y suis de contrebande nulle part; ce qu'on y est une fois, on l'est tou-

jours; de plus, notre cardinal m'y donne souvent des rendez-vous. Que faire à tout cela? En un mot, je renonce à plaire à M<sup>me</sup> de la Troche sans renoncer à l'aimer, car elle me trouvera toujours quand elle voudra se faire justice: j'ai de bons témoins de ma conduite avec elle qui sont persuadés que j'ai raison et qui admirent quelque fois, ma patience <sup>(43)</sup> ». C'est en raison, sans doute, de ces brusques sautes d'humeur que M<sup>me</sup> de Savonnières est appelée çà et là *Trochanire*. Pendant quelque temps elle ne fut plus admise à lire les lettres venues de Grignan.

Ces mouvements de jalousie se calmèrent peu à peu: ils n'eussent pas eu lieu si M. le duc de la Rochefoucauld eût ouvert sa porte à la dame de Maumusson. Nul doute que, d'autre part, M<sup>me</sup> de Grignan n'ait pris son parti contre M<sup>me</sup> de la Fayette. On sait qu'elle n'aimait pas cette dernière. Malgré les invitations de sa mère elle ne se résolut jamais à entrer en relation avec l'amie de M. de la Rochefoucauld. Elle écrivait, au contraire, sans peine, à M<sup>me</sup> de la Troche. Celle-ci était, d'ailleurs, l'obligeance en personne. M<sup>me</sup> de Sévigné ne trouvait à la comparer sous ce rapport qu'à d'Hacqueville. « Elle est, disait-elle, la femelle de d'Hacqueville ».

Un commun amour, une même foi janséniste les rapprochaient mutuellement: elles étaient toutes dévouées à la famille des Arnauld. L'abbé des Chaumes, Antoine Arnauld, était à Paris leur commensal habituel, avant qu'il s'établît à Angers près de son oncle l'évêque du lieu. Nul n'ignore la place que tint alors dans l'épiscopat français Mgr Henri Arnauld: Il était un des cinq pontifes que la secte janséniste qualifiait de saints. A vrai dire, il était doué d'éminentes qualités naturelles: il s'acquit le respect et la vénération de son clergé. A sa mort, il fut honoré comme un élu du ciel, si l'on en juge par les notes que ses curés ont insérées dans leurs registres baptistères. Il ne lui manqua

(43) III, p. 21-22.

qu'une chose, mais capitale, pour obtenir de l'Eglise les hommages que lui décernèrent ses diocésains : le sens catholique.

Nulle famille ne lui était plus chère en Anjou que celle des Goddes : il présidait aux baptêmes des enfants, leur servait de parrain, célébrait leurs sépultures. Le dévouement était réciproque. Lorsque M<sup>me</sup> de Sévigné allait en Anjou, elle visitait M<sup>me</sup> de la Troche, mais aussi l'évêque du lieu. En 1680, elle ne put l'aborder; en 1683, elle fut reçue à sa table; elle l'entretint en particulier pendant plus d'une heure. A cette occasion, toutes les Goddes d'Anjou se donnèrent rendez-vous pour escorter la marquise, M<sup>me</sup> d'Assé, M<sup>me</sup> de Varennes, M<sup>me</sup> d'Andigné de Vesins. Elles la conduisirent au Ronceray, à Sainte-Marie. La vénération de M<sup>me</sup> de Sévigné pour l'évêque du lieu égalait la leur. Elle admirait son zèle, son courage, sa confiance dans la Providence. Son fils renchérisait encore sur son enthousiasme. En 1685, il assista à Angers à la procession de la Fête-Dieu. Rentré aux Rochers, il raconte l'événement à sa mère; celle-ci écrit aussitôt à Grignan : « Mon fils m'a conté des merveilles de M. d'Angers; il a quatre-vingt-huit ans; il porta le saint Sacrement sur ses épaules le jour de la fête; la procession est d'un quart de lieue; il chanta tout de suite la grand'messe et ne mangea qu'à quatre heures. Tout le monde était en admiration du miracle qui le soutient ». Sur la même feuille, le fils ajoute : « J'ai été témoin de ce prodige; j'ai reçu la bénédiction de ce saint homme et j'ai baisé sa main avec un plaisir extrême. C'est une chose admirable que la crainte qu'a tout le diocèse de le perdre et de voir venir à sa place quelque freluquet qui ne songe qu'à plaire aux ennemis du prélat, au lieu que celui-ci ne songe qu'à leur pardonner tous les dégoûts dont ils prennent plaisir d'accabler sa vieillesse <sup>(44)</sup> ». A quatre-vingt-douze ans,

(44) VII, 419-420.

Arnauld faisait encore la visite de son diocèse, toujours plein d'ardeur et d'esprit.

M<sup>me</sup> de la Troche, outre cette amitié, avait une qualité précieuse aux yeux de M<sup>me</sup> de Sévigné : elle était au courant de toutes les nouvelles de la cour. Or, la marquise en était friande pour elle-même et pour sa fille. « La Troche, écrit-elle, a si bien repétri et fagoté sa fortune qu'elle s'est établie en cette bonne ville de Paris y faisant le siège de son empire et de toutes ses affaires. Elle a établi son fils à la cour contre vent et marée et se fait un attachement d'être auprès de lui ». A cette image, une bouffée d'envie montait à son âme meurtrie et lui dictait cette plainte : « Et vous, ma chère fille, qui êtes née et élevée dans ce pays-là, vous que j'ai toujours aimée et souhaitée près de moi, voyez quel orage vous jette au bout du monde ! »

De fait, la famille de M<sup>me</sup> de la Troche était admirablement placée pour être instruite des intrigues et des révolutions de la cour. Ses proches n'occupaient point de places d'un haut relief, mais ils rendaient d'intimes services aux princes de la maison royale : son oncle François de Goddes de Varennes, qui mourut à Bourbon-les-Bains, était gentilhomme de la chambre et maître d'hôtel du roi; son cousin, fils du précédent, était capitaine aux gardes françaises; son fils, enfin, était lieutenant des cheveu-légers du Dauphin. C'est de ces sources diverses que sortent tant d'anecdotes qui émaillent les lettres de M<sup>me</sup> de Sévigné sur M<sup>me</sup> de la Vallière, M<sup>me</sup> de Montespan, M<sup>me</sup> de Maintenon, le roi lui-même. « La Troche, écrit la marquise le 1<sup>er</sup> septembre 1680, me mande toujours de bons petits détails : c'est son fils qui garde M. le Dauphin. Nous aurions pu entendre de notre abbaye (de Livry), les fanfares et la musique de Chelles au sacre de l'abbesse. On dit que la belle beauté (M<sup>me</sup> de Fontanges) a pensé être empoisonnée <sup>(45)</sup> ». Aussi quand elle quitte Paris, elle confie à la Troche le soin d'instruire sa

(45) VII, p. 51.

filles des nouvelles de la cour : « Elle s'en acquittera, observe-t-elle, mieux que moi ». La correspondance de M<sup>me</sup> de Sévigné ne renferme que trois lettres de M<sup>me</sup> de Savonnières; c'est peu, mais elles suffisent à marquer son genre. Elles n'ont ni l'éclat, ni la vigueur de celles de son amie : les modes, les potins de la cour, les scandales du jour, voilà le terrain où évolue avec plaisir la plume de cette janséniste. Ces trois lettres sont adressées à M<sup>me</sup> de Grignan, faibles débris de quantité d'autres. La dernière renferme le récit d'une des tristes orgies de celui qui devait être le Régent.

Cette femme avait tout sacrifié à son fils comme M<sup>me</sup> de Sévigné à sa fille. Elle avait quitté l'Anjou et la Bretagne pour Paris où ne l'appelaient ni ses affaires, ni celles de son mari : au reste, celui-ci comptait à peine pour elle. Quand Martin de Savonnières fut inhumé à Maumusson, en 1689, M<sup>me</sup> de Sévigné transcrit à sa fille cette recommandation : « Le bonhomme La Troche est mort, écrivez à sa femme ». Pas d'autre oraison funèbre. M<sup>me</sup> de Grignan distraite ne répondit pas. Six mois après, la marquise reprit : « Ecrivez à la Troche, elle ne se console point de votre oubli ».

La grande passion de M<sup>me</sup> de Savonnières était son fils, François Martin <sup>(46)</sup>. C'était un jeune officier de grande espérance : il eût fait son chemin à l'armée et à la cour, s'il eût vécu. Il s'était brillamment distingué, en 1672, lors du passage du Rhin, sous les yeux du roi. Il y avait eu la moitié du nez enlevé d'un coup de sabre, mais observe M<sup>me</sup> de Sévigné, il lui en demeurait encore plus que sa part <sup>(47)</sup>. Il était depuis peu lieutenant des gardes du corps, lorsqu'il fut tué au combat de Leusse, le 18 septembre 1691. A ce moment, M<sup>me</sup> de la Troche se trouvait à la Rochebardoul, en

(46) François Martin de Savonnières, né le 11 novembre 1647, fut baptisé à Maumusson, le 11 juillet 1652.

(47) III, p. 366.

Anjou, près de sa sœur Charlotte, qui avait épousé Antoine de Lesperonnière. M<sup>me</sup> de la Fayette nous apprend elle-même comment son amie y connut inopinément la fin de ses espérances et de son amour. Le 10 octobre, elle écrit à M<sup>me</sup> de Sévigné : « Mon Dieu, ma chère amie, que je serais aise de vous voir ! vraiment je pleurerai bien ! tout me fait fondre en larmes ! J'ai reçu ce matin des lettres de mon fils l'abbé qui était en Poitou (il était abbé de la Grênetière), à deux lieues de M<sup>me</sup> de la Troche. Un gentilhomme d'importance, gendre de M<sup>me</sup> de la Rochebardou, chez qui M<sup>me</sup> de la Troche est actuellement, vint dire adieu à mon fils et c'est là qu'il apprit la mort de la Troche par la *Gazette*, s'il vous plaît, car je n'en avois point parlé à mon fils qui me fait une peinture de la désolation de ce gentilhomme d'avoir à donner chez lui une telle nouvelle, ce qui m'a rejetée dans les larmes ; j'y retombe bien toute seule <sup>(48)</sup> ».

Depuis quelque temps, M<sup>me</sup> de la Troche, tout comme M<sup>me</sup> de Sévigné, éprouvait les déboires de la gêne, sinon de la détresse financière. La mort de son fils ne marquait pas seulement le terme de ses espérances, mais le début d'une vie de misères nouvelles. Ses amies, M<sup>me</sup> de la Fayette, M<sup>me</sup> du Lude firent connaître au ministre Pomponne sa triste situation. Le ministre qui la croyait riche présenta pour elle un placet au roi et lui obtint une pension de deux mille francs.

Seule, sans but en ce monde, M<sup>me</sup> de la Troche continua son existence à Paris. La mort de M<sup>me</sup> de Sévigné augmenta encore son isolement. Il ne lui restait plus qu'à mourir, toutes ses amies l'avaient précédée dans la tombe. Nous n'avons pu découvrir le lieu de sa sépulture. Elle ne rejoignit pas à Maumusson le corps de son mari, le conseiller au Parlement de Bretagne. Dès 1695, la terre de la Motte avait été vendue par les héritiers de son fils à M. de Cornulier de Châteaufromont.

(48) X, p. 61-62.